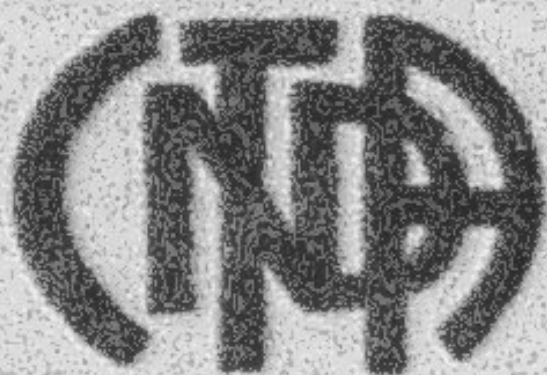




MICROFICHE N°

30481

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F

1

ROYAUME DU QUÉBEC

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

DIRECTION DE LA PRODUCTION AGRICOLE

BUREAU D'ÉTUDES

CNDA / PR 2115

Th...
ÉDITION PROVINCIALE

CNDA 30481

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

DIRECTION DE LA PRODUCTION AGRICOLE

BUREAU D'ÉTUDES

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DES CULTURES MARAÎCHÈRES

PERSPECTIVES QUADRIENNALES

1973 - 1976

A 12

SEPTEMBRE 1973

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE
DIRECTION DE LA PRODUCTION AGRICOLE
BUREAU D'ETUDES

CNDA 30481

A APPORT DU SOUS-COÛTE DES CULTURES
MARAICHERES

PERSPECTIVES QUADRIENNALES
1973-76

MINISTRE DE L'AGRICULTURE
DIP. E.E.P.
DOCUMENTATION

SEPTEMBRE 1972

COMPOSITION DU SOUS-COMITE DES
CULTURES MARAICHIERES.

M. : MALEK BENGALAH	D.P.A.	Président
AMOR M'HEDSI	I.N.R.A.T.	Rapporteur
ALI DJEBARI	D.P.A.	Secrétaire du S/Comité
BO ZITOUNI	D.M.V.V.M.	Membre
LA BOELHAFID	D.P.A.	"
GHAMELI MOULDI	C.A.T.I.D.	"
TOUKSI MONCEF	C.C.S.P.S.	"
LATIRI TAHAR	D.P.A.	"
MEYER	D.P.A.	"
BEN HASSI	D.P.A.	"
BELAIFA	O.T.D.	"
BUCHAN	S.D.N.M.I.V.A.S.	"
TADOUFIK M'ZAH	O.T.D.	"
MAHMOUD EL GHALI	C.C.N.	"
ABDELMANOUF SAHOUN	B.P.D.A.	"
HASSOUNA LAGUILI	B.F.T.	"
HOUSSEINE ZOHAL	M. DU PLAN	"
D'HULSTER	D.M.V.V.M.	
VAN MULLEN	O.M.V.V.M.	
JABEUR	D.M.V.V.M.	

ALPHABET DES REUNIONS DU SOUS-COMITE

DES CULTURES MARAICHIERES

23 Août 1972 à 9h30 avec les membres du Sous-Comité
30 Août 1972 à 9h30 avec les membres du Sous-Comité
5 Septembre 1972 à 9h30 avec les membres du Sous-Comité
6 Septembre 1972 à 9h30 avec les Chefs d'Arrondissement C.A.
11 Septembre 1972 à 9h30 avec les membres du Sous-Comité
15 Septembre 1972 à 9h30 avec les membres du Sous-Comité
18 Septembre 1972 à 15h avec les membres du Sous-Comité
20 Septembre 1972 à 9h30 avec les membres du Sous-Comité
22 Septembre 1972 à 9h avec les membres du Sous-Comité
25 Septembre 1972 à 15h avec les membres du Sous-Comité
27 Septembre 1972 à 15h avec les membres du Sous-Comité
29 Septembre 1972 à 10h avec les membres du Sous-Comité.

CHAPITRE - I -

A APPEL DE LA SITUATION ACTUELLE

I. RAPPEL DE LA SITUATION ACTUELLE DU SECTEUR

1.1 - Surfaces et Productions

En matière d'éléments statistiques on n'est pas beaucoup mieux armés qu'à la veille de la dernière année écoulée. Les résultats consignés dans le tableau I sont de 1971 et constituent la meilleure estimation de la situation actuelle des cultures maraîchères en Tunisie.

- TABLEAU I -

Spécifications	Surfaces	Productions	Rendement (T/Ha)
Pomme de terre	7775 Ha	65.000 T	11
Artichaut	1810	10.800	6
Tomate	11330	170.000	15
Piments	13605	102.000	7,5
Cucurbitacées	11690	133.000	
Asperge	119	238	2
Fraisier	131	340	2,5
Haricot vert	100	94	1
Petit pois	1705	10.230	6
Oignon	4650	62.960	13
Légumes divers	7270	94.510	13
Total	60385 Ha dont 5.000 Ha en milieu non iden- tifiés.	712.100 T	

L'évolution favorable en général et spectaculaire pour certains légumes, constatée entre 1962 et 1971 était due principalement à une forte extension des surfaces notamment après 1969. Les rendements enregistrés demeurent faibles et irréguliers.

Peu de périmètres irrigués prévus pour le développement de ce secteur sont mis en culture ou aménagés à cet effet, encore moins ceux qui ont atteint leur situation potentielle de production globale ou par spéculation.

Les enquêtes sur la situation en 1972 indiquent une nette régression de la production des tomates et des oignons et une stagnation de celle des piments. Les conditions climatiques et les prix --

importante source en vitamines n'ont pas bénéficié de soins particuliers.

Dans la plupart des cas le système d'exploitation est extensif les surfaces occupent parfois plus de 50' (54,2 en 1971) et le fourrage n'est pas intégré dans les rotations des cultures et ce malgré les recommandations des plans précédents, d'où la pénurie de foin et l'approvisionnement des sols en matière organique.

L'utilisation de Semences sélectionnées très faible.
de même que la fertilisation et la lutte antiparasitaire. Les cultures de primeur ne se sont pas développées de façon telle que le surplus soit exporté à des prix concurrentiels. En 1971 on compte environ :

- 500 ha de tomate de primeur
- 300 ha de tomate d'arrière saison
- 500 ha de piment de primeur
- 300 ha de cucurbitacées de primeur
- 500 ha de pomme de terre de primeur
- 1500 ha de pomme de terre d'arrière saison.

soient les récoltes arrivent tardivement et ce pourquoi les calendriers de productions ne sont pas respectés et les systèmes de protection ne sont pas efficaces.

En général les prix pratiqués sur le marché local sont suite à une offre très faible assez prohibitifs et ce malgré une qualité souvent médiocre.

1.2 - Organisation du secteur

Le secteur maraîcher ne bénéficie pas encore d'équipes de chercheurs et de vulgarisateurs d'un nombre conséquent et formés pour promouvoir et diffuser les techniques modernes d'exploitations. Les plans au point de vue de conseils et de techniques faites par les organismes de recherche restent à la mise en place de résultats susceptibles de jouer un rôle déterminant, le développement de ce secteur, néanmoins l'insuffisance et l'instabilité du personnel affecté à ces activités, la absence des agents et le manque de travail d'équipes et de collaboration avec les services utilitaires ont fait sentir tout le long des plans précédents. Concernant l'approvisionnement en intrants et l'écoulement des productions on ne peut qu'espérer encore une fois

le difficulté de procurer les moyens de production en temps voulu et la carence dans le ramassage des récoltes, leur conditionnement et même leur transport.

1.3 - Exportations et Importations de produits maraichers

1.3.1 - Exportations

L'offre des produits maraichers à l'exportation ne répond pas encore aux trois principaux critères de cette politique à savoir :

quantité, continuité et qualité.

Le tableau II indique la moyenne des exportations en légumes frais pour la décennie écoulée (1962 - 1971) et celle de 1971.

(Extrait des Statistiques du Commerce Extérieur du secteur Agricole.

TABEAU II : EXPORTATION DES LEGUMES FRAIS

Produits	Quantités T (1962 - 1971)	Quantités(T) 1971
Tomate	135,3	105,9
Oignons et Echelotte	740,73	12,3
Ail	221,05	36,5
Pomme de terre	7247,02	4041,2
Auberge	50,82	74,2
Choux	66,37	5,7
Carotte	1211,42	1951,2
Haricot vert	137,54	107,4
Pois	275,15	68,5
Artichaut	3569,57	2752,7
Aubergine, Courge, Courgette	40,71	4,1
Melon Pastèque	95,7	-
Autres légumes	772,04	38,4
Total	14443,65	9999,0

Ce tableau montre une très grande baisse dans l'exportation de la plupart des produits : Oignon, ail, pomme de terre, pois, artichaut et Cucurbitacées, contrairement à la carotte et à l'auberge.

La moyenne des exportations en légumes de conserve ainsi que celles de 1971 sont consignées dans le tableau III.

TABLEAU III - EXPORTATION DES LEGUMES EN CONSERVE

Produits	Quantités(t) 1962-1971	Quantités(t) 1971
Piment fort	221,14	257,2
Harissa	1759,15	1619,1
Tomate en conserve	2819,30	1519,7
Haricot vert en conserve	19,70	36,9
Artichaut en conserve	620,61	525,7
Gombo en conserve	44,75	71,6
Autres légumes en conserve	290,76	89,6
Jus de Tomate	8,05	-
Asperge en conserve	2,73	5,5
Légumes présentés dans l'eau salée	98,57	138,7
Légumes déséchés sauf piment	148,54	31,4
Piment séchés	6,30	-
Total	6047,60	4447,3

En 1971 l'exportation d'Harissa, de tomate conserve, d'artichaut de légumes desséchés et de piment a fortement diminué par rapport à la moyenne.

1.3.2 - Importations

Le moyenne des importations en légumes durant la décennie et celle de 1971 sont les suivantes.

TABLEAU IV - IMPORTATIONS EN LEGUMES FRAIS

Produits	Quantités(t) 1962-1971	Quantités(t) 1971
	(8314,81)	(8469,8)
Oignons et Echalottes	343,95	-
Pomme de terre de semence	5074,5	6181,2
Pomme de terre	2359,74	500,0
Navets, betteraves et autres racines.	0,1	-
Autres légumes frais	71,5	-
Légumes présentés dans l'eau salée.	0,7	-
Légumes desséchés sauf piment	1,52	-
Asperges	3,15	0,7
Aubergines, courges, courgettes	0,31	-
Ail	25,09	-
Haricot vert	0,18	-
Tomates	0,58	-
Haricot de semence	6,91	2,5
Haricot	813,15	1513,1
Petit pois de semence	93,43	100,0

Un certain nombre d'articles ne sont plus importés grâce à une autosuffisance. Pour la pomme de terre de semence l'haricot et le petit pois le secteur conserve un tonnage de plus en plus important.

Pour les mêmes périodes les importations de produits légumi-
ers en conserve sont les suivantes :

TABLEAU V : IMPORTATIONS DE PRODUITS LÉGUMIERS EN CONSERVE.

Produits	Quantités(t) 1962-1971	Quantités(t) 1971
Légumes et fruits au Vinaigre	8,75	6,1
Champignons, truffes en conserve	38,63	25,5
Tomates en conserve	3,64	0,2
Choucroute en conserve	5,27	3,5
Haricots vert en conserve	25,44	-
Artichauts en conserve	1,22	0,1
Autres légumes en conserve	44,77	1,1
Asperges en conserve	5,87	-
TOTAL	133,56	36,5

La tendance générale va vers la nette diminution des produits d'importation qui grâce à l'implantation de nouvelles usines ou à l'ex-
tension de celles déjà existantes ont pu être traités sur place.

CHAPTER - II -

FACTORS OF PRODUCTION

II - Définition des Objectifs de la quadriennie.

Le développement des cultures maraichères doit être conçu de façon à répondre à un triple objectif :

- 1) - Autosatisfaction des besoins intérieurs avec réduction dans la mesure du possible des coûts à la production et à la consommation.
- 2) - Amélioration de l'approvisionnement des capacités de transformation existantes dans le pays. En effet en 1971 pour la tomate par exemple nous avons transformé 85.000 T, alors que les usines existantes employées pendant 75 j/an nous donnent une capacité potentielle de 240.000 T.
- 3) - Encouragement de l'exportation vers les pays demandeurs de produits frais hors saison, mais à de cours inférieurs à ceux pratiqués sur le marché intérieur.

Dans l'établissement des objectifs, le Sous-Comité s'est basé d'une part :

- sur la projection de la consommation intérieure en frais et en transformé.
- sur un développement progressif mais relativement rapide de l'exportation des produits frais hors saison.
- sur un volume de transformation de plus en plus important pour les principales cultures.

Et d'autre part :

- sur les possibilités de réalisation de projet bien précis par l'intermédiaire d'actions dont le principe est déjà agréé (ex. crédit supervisé), ou d'organismes chargés d'un certain type d'intervention (ex. OMVH).
- sur des actions nouvelles admises par le Sous-Comité à titre de test durant la quadriennie afin de mettre au point de nouvelles méthodes d'incitation à la production par l'Administration - ex. conception de projet de Miso en Valeur et encouragement à la création de sociétés civiles dans des régions sous-exploitées et à fortes potentialités (ex. Oasis); introduction des cultures maraichères dans les assolements céréalières mécanisés du Nord.

Ce chapitre traitera des objectifs quantitatifs pour chaque culture et de quelques moyens spécifiques d'intervention. Dans le chapitre III suivant on traitera des moyens généraux d'intervention.

II.1 - TOMATES

II.1.1- Tomate de Saison : *Eculée* (Récolte du 1er Juillet au 15 Décembre)

	1971	1973	1974	1975	1976
Consommation en frais(T)	72.600	75.000	78.100	81.400	84.300
" en trans- formé.	73.400	72.800	72.800	74.900	77.600
Exportation en transformé	11.600	51.750	51.750	67.400	71.800
TOTAL	157.600	199.550	202.650	223.700	233.700

Le principal objectif pour cette spéculation consiste à faire augmenter la production par extension des surfaces actuellement plantées, et en améliorant la productivité des surfaces existantes afin de :

- Diminuer le prix de revient du kilo

Les superficies réservées à la tomate de saison sont de l'ordre de 10.250 ha en 1971 avec un rendement moyen de 15 T/ha, et une amplitude de 8 à 40 T et plus.

- Faire fonctionner nos usines de transformation au moins pendant 75 J/an. En effet la capacité de transformation n'est pas une contrainte puisque la production est inférieure au potentiel des usines.

En effet, on a transformé en 1971 : 66.000 T alors que le potentiel national est de : $3.200 \text{ T/J} \times 75 \text{ j} = 240.000 \text{ T}$ réparties comme suit :

	Capacité en T/J	% de la capacité nationale	Transformation possible en T(75J/an)
Tunis	1.280	40	96.000
Cap-Bon	760	23,7	57.000
Bejaour	770	24,1	57.750
Bizerte	270	8,4	20.250
Centre et Sahel	120	3,8	9.000
TOTAL	3.200		240.000

Cette situation est due à :

- une production limitée et mal répartie
- des prix faibles et très fluctuants
- Développer nos exportations en transformé.

En effet, selon l'Economie Nationale, les possibilités d'exportation en transformé ne sont pas limitées à condition que l'on parvienne à un prix au kilo inférieur ou égal à 14 milliards à la production. Le prix plancher actuel payé pour la transformation est de 18 milliards/kg.

Il y a donc des actions à mener pour baisser simultanément les coûts à la production et à la transformation car le producteur ne peut supporter toute la baisse.

MOYENS A METTRE EN ŒUVRE

Pour parvenir à une augmentation de la production, il faut intervenir à plusieurs niveaux :

- En fournissant des plants sélectionnés, sains, adaptés afin d'améliorer les rendements.
- En mettant régulièrement des moyens de production à la disposition des agriculteurs (intrants, produits de traitement, matériel etc).
- En assurant un encadrement technique suffisant
- En facilitant l'accès au crédit des agriculteurs économiquement faibles.

Pour ces différents projets ont été conçus. Ainsi il est possible :

- d'agir sur les superficies qui seraient entre les mains d'agriculteurs moyens et qui donnent des rendements de l'ordre de 10 t/ha ce qui est très faible.

L'effort doit porter sur l'amélioration du niveau technique des agriculteurs qui les exploitent et cela par le biais de l'octroi d'un crédit réservé (projet n°2).

- sur d'autres superficies mieux gérées : les agriculteurs souffrent de l'absence sur le marché de plants sains et bons marchés, le rendement peut être amélioré par la production de plants sélectionnés et leur vente à prix réduit.

La première tâche est de produire alors des plants sélectionnés en installant des pépinières en nombre suffisant et avec un encadrement valable.

- d'orienter la production sur les périmètres publics nouveaux vers cette production, tout en encourageant (dans les 3 cas) la passation de contrats entre le producteur et l'industriel qui aura une part de responsabilité dans la production, procure les intrants et assure l'assistance technique. Comme les transformateurs ont l'habitude de se lier avec les gros exploitants il faut s'attacher à les orienter également vers les petits et moyens agriculteurs.

II. - 1.1.2 - ESTIMATION DU SUPPLEMENT PRODUIT

L'ensemble des mesures proposées nous permet de tabler sur une augmentation de la production des tomates de saison de l'ordre de: 1.100 T. en 1971, ce qui correspond à 57% de l'augmentation totale soit:

- Gain de productivité sur 1.900ha où le rendement passe de 10 T à 20 T/ha (projet (2))
 $1.900 \text{ ha} \times 10 \text{ T/ha} = 19.000 \text{ T.}$
- Gain de productivité attendu par la fourniture de plants sélectionnés sur 4.000 autres ha où le rendement moyen est porté de 15 T. à 20 T/ha
 $4.000 \text{ ha} \times 5 \text{ T/ha} = 20.000 \text{ T. (projet (3))}$
- La dernière possibilité envisagée d'accroître le tonnage produit est fournie par la mise en culture des périmètres nouveaux (projet 1) ; et qui serait de 22.700T.

II. - 1.2. - TOMATE HORS SAISON (Récoltée de Décembre à Juin)

La production de 7.400 T en 1971 est consommée en

- Exportation : 100 T
- Consommation intérieure : 7.300 T

Les prix de ces productions ont font des consommations de luxe et l'objectif doit être d'augmenter les quantités produites

pour abaisser les prix intérieurs afin de satisfaire une demande potentielle intérieure très large et accroître les exportations puisque les possibilités d'écoulement de la tomate hors-saison ne sont actuellement pas limitées à condition que les prix soient compétitifs.

Quatre projets sont proposés pour relever le niveau de cette production : ils fourniraient un total de 16075 Tonnes supplémentaires en 1976 par rapport à la situation de 1971. Il s'agit des projets 1 - 2 - 5 et 7.

II.2. ARTICHAUT

L'objectif proposé de 1973 à 1976 sera de :

*10000 plants/ha
15000 plants/ha
50 m/ha*

	72 1973	1974	1975	1976
Consommation en frais	9.300 T	9.700 T	10.100 T	10.600 T
" en transformé	1.240	1.290	1.350	1.400
-----+-----+-----+-----				
/Sous-Total	10.540	10.990	11.450	12.000
-----+-----+-----+-----				
Exportation en frais	3.260	4.500	6.000	7.850
" en transformé		1.310	2.950	5.000
-----+-----+-----+-----				
TOTAL	10.000	13.800	20.400	24.850

Les objectifs prévoient l'exportation de 12.850 T en 1976 :

7.850 T en frais et 5.000 T en transformé.

Le marché français à lui seul peut absorber l'exportation en frais de 7.850 T d'artichaut violet d'Hyères. L'écoulement des 2.850 autres tonnes vers les marchés du Bénélux sous forme de variété blanche (12.850) ne pose également pas de problème si une infrastructure de commercialisation est mise en place durant la quadriennie. L'objectif 1976 est donc de porter notre production à 24.850 T.

Les projets prévus pour atteindre cet objectif sont :

- Le projet 8 doit se proposer d'améliorer la productivité, ha en relevant le rendement de 4 T/ha pour l'amener de 6T/ha à 10 T/ha, soit un total pour 1976 de 2.400 T
- Le projet (2) fournira en 1976 : 800 T
- Le projet (1) de mise en culture des périmètres nouveaux permettra d'avoir 9.900 T en 1976.

2 400
800
9.900
13.100

II. 3. FOURME DE TERRE

Objectifs :

	1971	1973	1974	1975	1976
Fourme de terre de saison					
" consommation intérieure (2)	66.000	81.150	83.550	87.600	88.900
Fourme de terre hors saison					
Exportables	4.400	5.000	6.000	9.000	10.000
Consommation intérieure/	14.200	17.850	19.350	22.400	25.100
-----	-----	-----	-----	-----	-----
Total	84.600	104.000	108.900	119.000	124.000

BESOIN EN SEMENCES DE FOURME DE TERRE (en T)

	1971	1973	1974	1975	1976
Production Nationale	3.000	3.000	3.000	3.000	3.000
Importation	8.200	10.000	13.000	17.000	21.000
Total	11.200	13.000	16.000	20.000	24.000

(1) dont 25.000T sont consommés après stockage, celui-ci permet, à basco t°, une meilleure conservation, un étalonnage de la période d'écoulement, évite la chute des prix en saison sèche et la hausse des prix en fin de saison.

(2) y compris semences pour l'arrière-saison.

Les problèmes de la pomme de terre sont essentiellement des problèmes d'organisation et de vulgarisation.

- Organisation : Pour la collecte, le stockage et la commercialisation.
- Vulgarisation : Démonttrer aux agriculteurs que la productivité peut être améliorée d'une façon très appréciable : par le choix variétal, les techniques culturales et la consommation d'intrants.

Par ailleurs, l'irrégularité de la production actuelle de pomme de terre semble être intimement liée à la fluctuation des prix d'une année à l'autre et surtout dans l'année même.

Cette fluctuation est due à l'arrivée massive de la production sur le marché due au fait qu'il n'y a que 2 récoltes/an alors que la consommation est échelonnée sur toute l'année. La conservation qui se fait d'une façon artisanale ne permet pas un étalement suffisant de l'offre et forme une source de gaspillage de produit. Aussi le Sous-Comité pense qu'il est indispensable de créer une infrastructure de stockage et un organisme d'intervention qui rachèterait les excédents au moment de la chute des prix ou les stockerait pour le compte des agriculteurs pour les écouler aux périodes déficitaires établissant ainsi une régulation du marché.

- Le projet de stockage identifié sous le n° 14 dans ce rapport a été conçu à cet effet.

.../...

II. 4. - FIMENTS - POIVRONS

Objectifs de production :

	1971	1973	1974	1975	1976
<u>DE SAISON</u>					
- Consommation en frais	48.900	50.400	52.450	53.100	55.400
- Consommation inter. en transformé	44.600	50.600	52.400	54.000	56.400
- Exportation en transformé	5.400	3.200	3.350	5.000	5.700
<u>HORS SAISON</u>					
- Consommation intérieure	3.100	4.000	4.350	6.000	6.200
- Exportation		400	500	3.500	3.500
	102.000	108.600	113.050	121.400	125.200

Le rendement moyen actuel est d'environ 7,5 T/ha. Cette faiblesse de rendement peut être attribuée, en grande partie, aux viroses précoces touchant les plants actuellement utilisés.

Le projet identifié dans ce rapport permettra la production des plants sains nécessaires à 1.600 ha en 1976 et pourra couvrir les besoins de toute la Tunisie avant 1981.

Parallèlement à ce projet, le projet identifié sous le n°1 permettra une extension des superficies et le n°2 apportera une amélioration des rendements par une action de crédit supervisé.

II. 5 - MELONS PASTÈQUES (en tonnes)

La projection pour les melons et pastèques de 1973 à 1976 est de :

	1973	1974	1975	1976
Consommation intérieure	128.300 T	133.100 T	138.600 T	143.800 T
Exportation	500	1.000	2.000	4.000
Excédent	128.800	134.100	140.600	147.800
Probable	10.600	9.450	7.400	4.300
Production	139.400	143.550	148.000	152.100

Ces objectifs nous permettront d'améliorer nos exportations des melons de primeur vers l'Europe, et peut être, des excédents probables vers la Lybie si on prospecte ce marché et qu'on mette au point un circuit de commercialisation.

II. 6 - PETIT POIS (en tonnes)

Objectifs

	1971	1973	1974	1975	1976
Consommation intérieure	11.830	15.170	15.320	16.480	17.200
Exportation en frais	70	100	200	300	500
Production totale	11.900	15.270	16.020	16.780	18.200

La Tunisie importe actuellement 1868 tonnes de pois de semence et de consommation pour une valeur de 179.000 D/an.

Les objectifs 1976 permettront de combler partiellement les besoins de la consommation intérieure évalués à 17.700 T et de dégager un excédent exportable de 500 T.

Cette situation est due au fait que la production actuelle vient essentiellement de petites exploitations et, des lourdes charges de main d'oeuvre supportées par cette culture.

La solution envisagée doit tout en palliant partiellement au déficit probable durant la quadriennale, préparer des solutions pour l'horizon 1981. Le petit-pois est une culture qui trouverait facilement une place dans l'assolement céréalière.

Les grandes surfaces du Nord se prêteront à ce genre de spéculation et permettraient de réaliser une culture industrielle de petit pois avec récolte mécanique. Le projet (9) a été conçu par le sous-comité pour répondre à cet objectif; il s'agit essentiellement de tester les variétés industrielles quant à leur adaptation aux conditions Tunisiennes et de disposer d'éléments pratiques sur cette culture en même temps qu'un commencement de production à partir de 1975.

II. 2 - HARICOT VERT (en tonnes)

Objectifs

	1971	1973	1974	1975	1976
Consommation					
- en frais	530	600	650	700	700
- en transformé	310	400	400	450	450
Exportation					
- en frais	110	400	480	540	600
- en transformé	40	490	500	500	600
Production	990	1.690	2.030	2.190	2.350

II. 8 AGURU

Objectifs

	1971	1973	1974	1975	1976
Consommation intérieure	112	120	130	135	140
Exportation	24	28	205	260	260
Transformation	4	35	115	130	140
Production	190	280	450	525	540

Ce légume est insuffisamment connu et consommé par la population basiléenne. Mais le développement de sa demande sur les marchés européens permet de prévoir une production plus importante.

Les projets en cours réalisés par la SOGATVMS et notamment le projet (1) permettront d'atteindre ces objectifs.

II. 9 - FRUITS

En 1973, 20 ha de fraisier intensif seront cultivés entre Samsa et le Cap-Son. Ces surfaces seront portées d'ici 1976 à 40 ha, soit une production de 400 t dont le 1/3 sera exportable.

Le projet (1) vise cet objectif :

	1971	1973	1974	1975	1976
Consommation intérieure	240	300	310	320	350
Transformation	20	75	100	150	150
Exportation	-	60	80	100	160
Production	260	435	490	570	660

II.10. Oignon : La production de 1971 était de 62.960 T, le cours était bas, l'offre étant supérieure à la demande donc aux besoins de la consommation intérieure. Le chiffre de 60.000T. peut être retenu comme objectif pour 1976 dehors de l'oignon à déshydrater.

Années	1971	1973	1974	1975	1976
Consommation intérieure en frais	62960T	57.000	58.000	59.000	60.000T
Oignon à déshydrater à exporter	-	750	3.000	6.000	9.000
Total	62960	57.750	61.000	65.000	69.000

II.11. Légumes divers
Objectifs (en tonnes)

	1971	1973	1974	1975	1976
Consommation intérieure.	140.000	162.000	185.000	207.000	232.000

CHAPITRE III

MOYENS ET MESURES GENERALES A METTRE EN OEUvre

- - - - -

III - MOYENS ET MESURES GENERALES A METTRE EN OEUVRE

III.1. Moyens techniques

Diverses mesures propres à chaque culture ont été proposées au niveau de chaque espèce ; elle doivent être complétées par un certain nombre de mesures générales qui doivent être prises pour permettre la réalisation des objectifs fixés.

III.1.1 - La Recherche

Dans l'avenir les différents organismes de recherche en cultures maraichères doivent, compte tenu des plans de développement agricole et des études et propositions de marchés extérieurs : préparer déjà l'horizon 1981 et préparer des programmes en vue de :

- sélectionner un matériel végétal adapté et répondant aux différentes exigences des utilisateurs (locaux et étrangers).
- mettre au point les techniques culturales optimales de production.
- établir des calendriers échelonnés de production propres à chaque région pour répondre à la demande.
- élargir la gamme des variétés cultivées, et fonder un catalogue officiel des variétés.
- mettre au point définitivement l'utilisation de certaines techniques de forçage permettant l'obtention de productions hors-saison ou l'augmentation de rendement : ex-matière plastique (tunnels, serres...), phytohormones...

Actuellement l'effectif du personnel scientifique et technique affecté à la recherche dans le domaine des cultures maraichères est très faible et les stations expérimentales fonctionnelles en nombre insuffisant. Il y a lieu de renforcer le plus rapidement possible aussi bien l'effectif que l'activité des stations existantes.

III.1.2. - Vulgarisation - Formation

Outre la vulgarisation globale et les interventions classiques, on pense que pour les cultures maraichères une attention particulière doit être donnée aux actions suivantes :

- le système de crédit supervisé liant l'encadrement à l'octroi du crédit doit être adopté et développé afin d'augmenter la productivité du secteur.
- La formation de techniciens (ingénieurs et adjoints techniques) et d'agriculteurs spécialisés en maraichage et leur encouragement à s'adonner à la production.
- L'organisation de concours nombreux à l'échelle régionale et nationale et l'installation de parcelles de démonstration.
- La création de ^{potagers} ~~potagers~~ attenants aux écoles primaires rurales. Cette action peut être très favorable aux cultures maraichères par l'influence des enfants sur les parents, et par l'attachement qu'elle créera chez ces enfants pour la terre. Le Sous-Comité propose la création d'une centaine de potagers à titre de commencement durant la quadriennne (à raison de 1.000m²/par école). Ce projet nécessiterait le financement suivant :

postes de dépenses et de recettes	Coût	C.U.	COUT TOTAL
Frais de démarrage	1500/potager		15.000 D
Frais annuels	800/ "		8.000 D
Profit annuel	1000/ "		10.000 D

Ce projet ne doit pas revêtir un aspect économique mais doit être bien conçu dans le cadre de la vulgarisation, les profits peuvent être réservés au trésor.

- Le même type d'action peut être réalisé également au sein de l'armée pour les jeunes ruraux qui font leur service militaire.

III. 1.3 - Mesures à court et moyen termes

Parallèlement à ces mesures dont l'effet est à long et moyen termes, des mesures à court termes sont également à prévoir; il s'agit de :

- Extension des superficies enlavrées : ceci se fera essentiellement dans les p.p.i. nouvellement mis en eau. Cependant il faut résoudre rapidement les problèmes fonciers, d'organisation et d'encadrement qui se posent à l'actuel organisme de supervision : l'OMVVM - PPI. Les objectifs que cet organisme se donne ne semblent pas proportionnés aux moyens qu'il utilise.
- Augmentation de la productivité des périmètres traditionnels par utilisation accrue des intrants, plants sélectionnés, application des résultats obtenus par la Recherche, et mise en place d'un encadrement spécialisé.
- Introduction de la culture mécanisée moderne de plein champs dans le Nord pour certaines espèces au lieu de la culture en "jardins".
- Encouragement à la création de nouvelles structures d'exploitations financièrement solides et pouvant se payer les services de cadres compétents : ex Sociétés.

C'est en vue de la mise en application de ces mesures que le sous-Comité a identifié les projets de développement prévus au chapitre IV.

III. 2 - Moyens économiques et financiers

III.2.1. - Politique des prix

Les fluctuations des prix des légumes constatées d'une année à l'autre sont principalement dues à la mauvaise adaptation de l'offre à la demande. Il arrive souvent que de forts tonnages d'une espèce donnée arrivent sur le marché dans un laps de temps relativement court et entraînent un effondrement des prix, ce qui conduit nécessairement à une désaffection de la part des producteurs l'année suivante.

.../...

Enfin, on doit rechercher dans le cadre de la vulgarisation agricole à favoriser et agir de telle sorte qu'il y ait une implantation de bétail importante sur les périmètres maraichers dans lesquels la production de fumier conditionne les rendements attendus.

Pour cela, il y a lieu de mener une action technique dans le cadre de la recherche et de la vulgarisation en vue de diffuser l'intérêt de l'échelonnement des semis; et organiser parallèlement le stockage dans certains cas (ex-projet 14 prévu pour la pomme de terre) pour étaler l'écoulement des productions groupées. La création d'un organisme d'intervention et de régulation des prix est nécessaire à cet effet.

Cet organisme s'intéressera principalement aux productions exportables ou de grosse consommation. Il sera présent sur les principaux marchés de gros pour garantir aux agriculteurs un prix minimum d'intervention qui peut être fixé comme suit :

Produits		Prix minimum garanti	Dates limites de garantie des prix
TOMATE			
	Primeur	60	1er Avril au 15 Juin
	Arrière saison	40	15 Décembre au 1er Avril
POMME DE TERRE			
	Primeur	40	15 Février 15 Mai
	Arrière saison	50	15 Novembre 15 Janvier
PIMENT			
	Primeur	200	{ 1er Décembre au 1er Juin
	Arrière saison	200	
MELON PRIMEUR		100	1er Mai au 30 Juin
COURGETTE PRIMEUR		60	1er au 30 Avril

III.2.2 - Circuits Commerciaux

Si on analyse les circuits commerciaux actuels des produits maraichers on constate pour les légumes frais qu'il y a plusieurs marchés de gros mais les modes de transactions adoptés sont loin d'être satisfaisants. Les frais d'intermédiaires et les taxes forment souvent un véritable frein pour le développement de certaines cultures notamment au marché de gros de Tunis.

Par ailleurs, le circuit d'exportation des produits maraichers se fait à 90% par voie maritime et les frais d'approche grevant le kilo de légumes à l'exportation sont actuellement trop élevés pour pouvoir concurrencer certains pays déjà installés sur les marchés

.../...

européens et mieux armés pour transporter leur marchandises dans de meilleures conditions.

Aussi l'organisation de la production et surtout du marketing s'imposent-elles; de même qu'une révision des circuits de commercialisation.

Le Sous-Comité propose, en conséquence que :

- d'une part on examine sérieusement la possibilité de créer près de Tunis un marché d'Intérêt National avec utilisation éventuelle d'un système de criées (avec cadran). Le port de la Goulette conviendrait bien à cette nouvelle infrastructure.

- d'autre part on organise l'infrastructure et les circuits de commercialisation aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur dans le cadre d'un Office dont on précisera la consistance dans les moyens institutionnels.

Enfin pour l'approvisionnement en intrants des agriculteurs il est indispensable de disposer de quantités suffisantes ^{des produits} durant toute l'année. Les contrôles et contingents actuels inhibent le développement de la production. Aussi, est-il, nécessaire de garder régulièrement un stock de report dans le pays équivalent à la consommation de 6 à 12 mois suivant la sensibilité des produits à la détérioration.

III.2.3. - Politique de crédit

III.2.3.1. - Pour l'Etat et les organismes bancaires

Un certain nombre de spéculations maraîchères notamment d'hors-saison, nécessitant des frais dépassant parfois les 1.000 Dinars par hectare. Les moyens et petits agriculteurs situés dans des régions agro-climatiquement favorables ne disposent en général pas de moyens financiers suffisants, aussi faut-il mettre en place une politique de crédit agricole mettant à leur portée de nouvelles possibilités de crédit de campagne ou de crédit supervisé avec des taux conséquents.

Ces taux doivent d'ailleurs être révisés également pour les cultures de saison.

Enfin pour mobiliser le maximum de ressources il est souhaitable que tous les organismes bancaires participent à cette opération et qu'il n'y ait pas de monopole ^{de fait} pour la Banque Nationale de Tunisie.

III.2.3.2. - Pour les industriels et les exportateurs

La situation actuelle se caractérise par l'absence quasi totale de contact entre les industriels et les exportateurs d'une part et les pro-

ducteurs d'autre part en amont de la production.

Le Sous-Comité préconise que non seulement des contacts soient établis notamment par l'intermédiaire de contrats de cultures mais également par la mise au point d'un système de financement (avances en nature, espèces, transport...) par les industriels et les exportateurs afin d'encourager la production et de lier la production à la commercialisation.

III.3. Moyens structurels

III.3.1 - Structures mentales

L'objectif fondamental est de mettre en concordance l'intérêt individuel des agriculteurs avec l'intérêt général, et à partir de ce moment toute réforme de structure ne peut que satisfaire aux aspirations de tout le monde.

Les notions de remembrement, de surface économiquement optimale d'une exploitation maraîchère, de l'industrialisation ou de la spécialisation dans certaines spéculations, ne sont pas suffisamment ancrées chez les maraîchers de pointe et encore moins dans l'esprit des nouveaux agriculteurs. Une action éducative en ce sens doit être envisagée afin de faire évoluer ce secteur.

En dépit des grands efforts financiers consacrés à la formation agricole au cours de la dernière décennie, le système adopté - malgré de multiples changements en fonction des conjonctures de la politique agricole - n'a nullement répondu aux exigences du secteur des cultures maraîchères. En Octobre 1970 un institut formant des techniciens supérieurs spécialisés en horticulture a vu le jour à chott Marion ; encore que la spécialisation n'est pas spécifiquement maraîchère. Le nombre de cadres supérieurs et moyens formés est insignifiant, les quelques individualités existantes ont plutôt une formation pratique.

Il est donc nécessaire d'examiner la situation actuelle du système de formation et lui donner une orientation conforme aux options Socio-économiques, et ceci est d'autant plus urgent que le secteur demeure traditionnel et qu'il faut le renouveler.

Les projets indiqués dans le paragraphe précédent exigent un nombre élevé de cadres compétents et spécialisés.

III.3.2 - Structures administratives

La réalisation des objectifs définis dans le paragraphe II n peut se faire que grâce à la mise en application des projets identifiés précédemment, ce qui suppose une intervention de l'Etat sur plusieurs plans.

En effet, le secteur des cultures maraichères, quoiqu'il peut représenter un pôle de développement certain dans notre économie agricole, ne peut jouer pleinement ce rôle par suite du manque d'organisations des producteurs, des transformateurs, de l'instabilité des prix, de l'absence de circuits rationnels d'écoulement, de l'absence de moyens de stockage etc. .

D'où la production actuelle (en dents de Scie) caractérisée par une faible productivité ; des capacités de transformation partiellement utilisées alors que la production de certaines régions ne trouve pas d'acheteurs des possibilités d'exportation^{quo} n'ont pour ainsi dire pas été exploitées.

Il y a donc lieu de mener simultanément des actions de :

- Développement et intensification de ces cultures, essentiellement par le crédit agricole et l'encadrement.
- Orientation de la production de façon à éveiller en même temps l'intérêt du producteur, du transformateur et de l'exportateur.
- Organisation de l'approvisionnement et de l'écoulement à tous les stades.
- Intervention directe sur le marché par rachat de produits pour éviter toute chute de prix préjudiciable à l'encouragement de la production ; par le stockage et toute action de nature à faciliter le conditionnement des produits.

- Gestion du secteur 2 du gros de l'huile comme "Marché d'intérêt National".
- Coordination entre ces différentes actions.

Les projets identifiés dans ce rapport convergent tous vers la réalisation de ces actions. Cependant, dans la mesure où ^{ils} certains gardent indépendamment les uns des autres, on ne peut échapper à un manque de coordination dont la conséquence immédiate serait une baisse de la production et le ralentissement de la désinflation actuelle.

Ainsi le Sous-Secrétaire propose-t-il la création d'un organisme unique, qui aura pour mission la réalisation de ces actions, et qui jouera un rôle intermédiaire (à définir avec plus de précision une fois le principe arrêté) entre celui de nos offices actuels : des céréales, de l'huile, du vin, de l'élevage, et celui de l'office central de l'Exportation (O.C.E.) au Maroc.

Malheureusement, le secteur des cultures maraichères ne possède pas au Maroc la structure d'intervention et de régulation qui lui permette le développement souhaité.

III.2.5 - Structures d'approvisionnement et d'écoulement

En plus de cultures et de produits nouveaux, l'intensification des cultures traditionnelles ainsi que l'ensemble des projets sus-mentionnés, exigent d'une part la fourniture d'intrants au moment adéquat et d'autre part la collecte et le conditionnement des produits. Ces actions prioritaires sont énumérées dans le projet (13) qui se propose de construire des centres d'écoulement de collecte, de conditionnement et de conservation.

CHAPITRE IV

IDENTIFICATION DE PROJETS DE DEVELOPPEMENT

- * - - -

Les projets de développement identifiés par le sous-comité en vue de réaliser les objectifs précités sont au nombre de seize (16) dont quelques uns sont déjà en cours.

Le présent chapitre comporte les fiches d'identification des projets numérotés de 1 à 16.

PROJET N°...1.....

1.- NOM DU PROJET : Mise en culture des périmètres nouveaux dans les périmètres publics irrigués contrôlés par l'O.M.V.V.M.-P.P.I.

Il faut entendre par périmètres nouveaux :

- 1^{er}) les périmètres en cours, à mettre en eau pendant la quadriennalité soit 7.000 ha
- 2^{es}) les périmètres existants dont la mise en eau commence soit 11.364 ha
- 3^e) la partie des périmètres publics non ou peu irrigués soit 14.000 ha

2.- LOCALISATION DU PROJET : Voir tableaux ci-joint

3.- ORGANISME PROMOTEUR : O.M.V.V.M. P.P.I.

4.- DESCRIPTION DU PROJET :

Il s'agit d'installer des cultures maraîchères sur la partie à vocation maraîchère des périmètres nouveaux définis au 1.

Les objectifs du présent projet sont d'aboutir aussi vite que possible aux productions maraîchères prévues. Les terres à vocation fruitière seront cultivées en maraîchage avant la plantation et en intercalaire entre la plantation.

Il est prévu de porter en quatre années le taux d'occupation des terres mises en :

0,25	à	0,7	dans le Sahelien
0,4	à	0,7	dans le Sahelien
0,7	à	1,0	à Soudan
0,25	à	0,5	à Kénouba
0,10	à	0,5	à Bafra
0,1	à	0,5	à Latakia
0,25	à	0,7	dans le Nord
0,45	à	0,8	dans le Bassin Méditerranéen

Les actions types prévues sont :

- Installation de sections de vulgarisation dans toutes les directions régionales avec un vulgarisateur polyvalent pour 500 hectares dans une première étape (1971 à 1974). A partir de 1975, la densité de vulgarisation sera augmentée et des techniciens spécialisés en maraîchage seront installés dans les périmètres maraîchers. La formation de ces techniciens maraîchers, commencée sur le présent projet atteindra plus de 5.700 heures en 1975, on peut estimer, que le nombre de techniciens spécialisés est de 33 à raison d'un technicien pour servir 250 ha.

- Distribution de crédit spécialisé et de crédits FOMSA.

- Projets de vulgarisation en coopération technique avec des pays étrangers comportant notamment l'établissement de parcelles de démonstration. Les projets sont les suivants, chacun d'entre eux couvrant une superficie d'environ 5.000 hectares.

Sousse	4.000ha avec la Belgique 1.000ha dans l'O.M.V.V.M.	{ approuvé " }
Kasserine	5.000ha avec la R.F.A.	{ présenté " }
Gafsa	5.000ha avec la Suède	{ " }
Kairouan	5.000ha avec le Canada ou la France	{ " }
Tunis	5.000ha avec l'Italie	{ " }
(OMVM)	5.000ha avec les Pays-Bas	{ " }

5.- COUT ET CALENDRIER DE REALISATION -

En Millions de Dirars

RUBRIQUES		1973	1974	1975	1976	Total
MONNAIE LOCALE						
Equip. et construction	(1)	30	10	5	5	50
Fonctionnement	(2)	50	35	55	70	210
Crédit supervisé	(3)					
. montant annuel		(200)	(322)	(450)	(604)	-
. supplément annuel		200	122	128	154	604
. montant non recouvré (30')		-	60	96	135	291
Crédit FOSDA	(4)	35	90	90	90	305
Autres	(5)	65	73	91	92	321
Total local						
		300	390	465	546	1.781
Devises	(6)	50	21	23	24	118
Total		430	411	488	570	1.899
Financement étranger	(7)	93	300	335	333	1.061
Total Général		523	711	823	903	2.960

(1) Logements du personnel et bureaux

(2) 25 % des salaires du personnel de la vulgarisation

(3) Calculé sur les bases suivantes :

Année 1 :	{ 50 % des normes + 20 % des frais de M.O. }	x 0,20
2 :	{ 60 % " + 20 % " }	x 0,20
3 :	{ 70 % " + 20 % " }	x 0,20
4 :	{ 80 % " + 20 % " }	x 0,20

(4) 25 % des besoins en crédits FOSDA des P.P.I. autres que plantations, cheptels ovins et bovins et étables.

(5) 25 % des crédits vulgarisation du budget d'investissement de l'O.M.V.V.M.

(6) 25 % des crédits FOSDA en devises pour les P.P.I.

(7) Contrepartie des projets d'assistance technique en vulgarisation.

PRODUCTION PROVENANT DES PERIMETRES NOUVEAUX EN CO DE MISE EN CULTURE OU SOUS EXPLOITES

PERIMETRES	Pomme de terre Ha								Tomate: Ha								Piment - Poivron: Ha								Artichaut: Ha				Cucurbitacées: Ha								Haricots ve	
	Hors saison				Saison				Hors saison				Saison				Piment				Poivron H.S				73	74	75	76	Saison				Hors saison				73	74
	73	74	75	76	73	74	75	76	73	74	75	76	73	74	75	76	73	74	75	76	73	74	75	76	73	74	75	76	73	74	75	76	73	74	75	76	73	74
	25	74	75	76	73	74	75	76	73	74	75	76	73	74	75	76	73	74	75	76	73	74	75	76	73	74	75	76	73	74	75	76	73	74	75	76	73	74
PERIMETRES	51	102	141	189	45	78	102	137	-	-	-	-	-	-	-	-	24	39	51	69	-	-	-	-	-	-	-	-	24	39	51	69	-	-	-	-	-	-
Kaïrouan	29	47	58	78	21	34	42	57	-	-	-	-	11	17	21	28	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11	17	21	28	-	-	-	-	-	-
Kasserine	4	8	12	18	5	8	9	13	-	-	-	-	2	3	4	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	3	4	6	-	-	-	-	-	-
Gafsa	22	24	28	31	16	18	19	22	-	-	-	-	8	9	10	12	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8	9	10	12	-	-	-	-	-	-
Le Kef	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18	32	43	57	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18	32	43	57	-	-	-	-	-	-
Jendouba	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Haïma K.R.W	116	180	237	316	85	136	172	229	-	-	-	-	39	61	78	103	24	39	51	69	-	-	-	-	-	-	-	-	63	100	129	172	-	-	-	-	-	-
Hors P.F.W	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Kaïrouan	25	28	15	50	18	20	12	35	-	-	-	-	-	-	-	-	10	10	6	18	-	-	-	-	-	-	-	-	10	10	6	18	-	-	-	-	-	-
Sousse Mar	72	84	96	108	-	-	-	-	225	260	300	340	-	-	-	-	-	-	-	-	153	178	204	230	-	-	-	-	-	-	-	-	153	178	204	230	225	260
Arb	69	92	77	31	50	65	56	20	-	-	-	-	25	33	28	11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25	33	28	11	-	-	-	-	-	-
Soussiss	3	5	10	14	3	4	8	14	-	-	-	-	-	-	-	-	4	5	10	14	-	-	-	-	-	-	-	-	2	3	6	8	-	-	-	-	-	-
Ghardimaou	7	15	30	35	-	-	-	-	-	-	-	-	12	25	40	45	-	-	-	-	-	-	-	-	15	25	40	45	6	8	15	18	-	-	-	-	-	-
Sabla	55	63	69	83	40	46	48	61	-	-	-	-	20	24	26	36	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20	24	26	36	-	-	-	-	-	-
Sousse voûte Hnd	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	200	400	600	800	-	-	-	-	-	-	-	-	300	600	900	1200	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Haïma (Chiba)	-	-	-	-	5	5	10	10	-	-	-	-	105	115	130	140	75	80	90	100	-	-	-	-	-	-	-	-	3	3	4	5	3	3	4	5	-	-
Haïma K.R.W	231	287	298	321	116	140	134	141	225	260	300	340	362	597	824	1032	89	95	106	132	153	178	204	230	315	625	940	1245	66	81	85	96	156	18	208	235	225	260
Total Haïma	347	473	533	637	201	278	306	370	225	260	300	340	401	658	902	1135	113	134	157	201	153	178	204	230	315	625	940	1245	129	181	214	268	156	181	208	235	225	260
Production (t/ha)	15,0	19,5	15,5	12,0	10,0	11,0	15,0	15,0	2,0	2,5	2,5	3,0	18,0	18,5	19,0	20,0	7,0	8,0	9,0	10,0	7,0	7,5	8,0	8,5	7,0	7,0	7,5	8,0	12,0	12,0	13,0	13,0	12,0	13,0	14,0	15,0	4,0	4,0
Total/Tonnes	3470	4968	5885	7644	2010	3036	3976	5550	4500	5980	7300	10200	7218	12175	17138	22700	791	1072	1415	2010	1071	1335	1632	1955	2205	4375	7050	9960	1548	2172	2782	3484	1872	2353	2912	3525	900	1040
Valeur d/tonne	50	50	50	50	22	22	22	22	70	70	70	70	18	18	18	18	45	45	45	45	80	80	80	80	60	60	60	60	20	20	20	20	70	70	70	70	60	60
Valeur de la production (D)	173500	248300	294250	382200	44220	66792	87516	122100	315000	418600	525000	714000	129924	249118	308484	408600	35595	46240	63585	90450	85680	106800	130560	156400	132300	262500	423000	597600	30960	43440	55640	69680	131040	164710	203840	246750	54000	62400
Frais minimum campagne	22178	113885	151405	203640	51366	54296	60156	94720	111150	148460	193500	264120	63759	121730	189420	267860	19109	26452	35309	50480	29606	39908	51999	65638	66465	152500	260380	387195	16254	26607	35736	50384	58068	79278	103376	150895	15458	20020
Montant du crédit en nature demandé par l'OMVVM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Estimation de la demande par l'OMVVM P.P.T	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

LE MONTANT DU CREDIT EN NATURE DEMANDE PAR L'OMVVM EST ESTIME A 30% DES FRAIS MINIMUM DE CAMPAGNE (CEUX-CI COMPRIS DE L'EAU ET 20% DES FRAIS DE MAIN D'OEUVRE.) SOIT:

PRODUCTION PROVENANT DES PERIMETRES NOUVEAUX EN COURS DE MISE EN CULTURE OU SOUS EXPLOITES

Poivron: Ha							Artichaut: Ha				Cucurbitacées: Ha								Haricots verts: Ha				Petits pois: Ha				Légumes d'hiver: Ha				Ail - Oignon: Ha				Fèves: Ha				Total Superficies annuelles																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Poivron N.S.							73	74	75	76	Saison				Hors saison				73	74	75	76	73	74	75	76	73	74	75	76	73	74	75	76	73	74	75	76																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
73	74	75	76	73	74	75					76	73	74	75	76	73	74	75																					76																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
51	69	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24	39	51	69	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

DEMANDE PAR L'OUVRIER EST ESTIME A 30% DES FRAIS MINIMUM DE CAMPAGNE (CEUX-CI COMPRENANT EN PLUS DES INTRANTS, LE PRIX DE LA TRACTION, L'OUVRIER) SOIT:

200 000
322 000
450 000
604 000

6. AUGMENTATION ATTENDUE DE LA PRODUCTION -

Années	1973		1974		1975		1976	
Espèces	Prod. tonnes	Valeur 1000 D	Prod. tonnes	Valeur 1000 D	Prod. tonnes	Valeur 1000 D	Prod. tonnes	Valeur 1000 D
Pomme de terre :								
hors saison	3.470	173,5	4.966	1248,3	5.855	294,3	7.644	382,2
saison	2.010	44,2	3.036	66,8	3.978	87,5	5.550	122,1
Tomate								
hors saison	4.500	315,0	5.980	418,6	7.500	535,0	10.200	714,0
saison	7.218	129,9	12.173	219,1	17.178	308,5	22.700	408,6
Piments	791	35,6	1.072	48,2	1.413	63,6	2.010	90,5
Poivrons hors saison	1.071	85,7	1.335	106,8	1.632	130,6	1.955	156,4
Artichaut	2.205	132,3	4.375	1262,5	7.050	423,0	9.960	597,6
Cucurbitacées :								
hors saison	1.872	131,0	2.353	1164,7	2.912	203,8	3.525	246,8
saison	1.548	30,9	2.712	43,4	2.782	55,6	3.484	69,7
Haricots verts	900	54,0	1.040	62,4	1.200	72,0	1.360	81,6
Petits pois	1.590	47,7	2.496	74,9	3.204	96,1	3.750	112,5
Légumes d'hiver	7.380	221,4	10.185	305,5	11.730	353,7	12.480	374,4
Ail Oignon	2.562	128,1	3.409	170,5	4.247	213,4	5.328	266,4
Fèves	1.848	101,6	2.604	143,2	3.541	183,8	4.305	236,8
		1630,9		2334,9		3010,9		3859,6

7. PERSONNEL D'ENCADREMENT (pour l'ensemble des p.i)

	Existant	1973	1974	1975	1976
Ingénieurs principaux	2	5	6	7	7
Ingénieurs agricoles	3	9	10	11	11
Adjointes techniques polyvalentes	29	80	104	104	104
Adjointes techniques spec. un maraichage	-	-	-	15	15

PROJET N°...2.....

1 - Nom du projet : Intensification de la production des cultures maraichères principales, dans les périmètres irrigués traditionnels, par l'octroi d'un crédit supervisé.

2 - Organisme promoteur : Sous-Comité des Cultures maraichères.

3 - Description du projet : Le projet consiste en l'intensification de la productivité des cultures maraichères principales dans les périmètres irrigués traditionnels par un encadrement rapproché et par l'octroi de crédits en nature, supervisés (engrais, semences, pesticides, facilité de caisse : main-d'oeuvre et travaux mécaniques).

3.1. Actions types prévues

- Vulgarisation, par installation d'un encadrement rapproché à raison d'un ingénieur et de 4 Adjointes techniques par 1.000 ha. Ceci exige des frais d'équipement et des frais de fonctionnement.

Equipement : 1 voiture par ingénieur : 1.200 D
1 vélo-moteur par adjoint technique : 100 D

Fonctionnement : conservation des voitures : 400 D/an, de vélo-moteur : 94 D/an
frais de bureau : 200 D/équipe et par an.

- Octroi des crédits en nature supervisés.

Le calcul des normes de ce crédit est fait de la façon suivante pour chaque espèce :

Soit pour les différentes espèces :

Tomate de saison	160 D/ha
Pomme de terre de saison	157
Piment de saison	170
Tomate de primeur	533
Piment de primeur	361
Melons et courgettes de primeur	364
Artichaut	257

- Octroi d'un crédit FOSDA, pour favoriser l'équipement de ces périmètres. Nous l'estimons à 20 D/ha en moyenne.

Gouvernorats			BIZERT - E				LE K E F				B E J A				J E N D O U															
Projets			EL ALIA, RAS JEBEL, TESKRAYA GHAR EL MELEH, MENZEL JEMIL				EBBA KSOUR, KALAA KHASBA				TESTOUR, MEDJEZ				SOUK ESSEBT, BOU															
LOCALISATION DU PROJET			EL ALIA, RAS JEBEL, TESKRAYA GHAR EL MELEH, MENZEL JEMIL				EBBA KSOUR, KALAA KHASBA				TESTOUR, MEDJEZ				SOUK ESSEBT, BOU															
Objectifs: Le projet se propose d'augmenter les rendements des cultures maraichères suivantes (en ha): Tomate 10 10 Piment 5 5 Melon, courgette 10 10 Artichaut 4 4 Les superficies qu'on se propose d'encadrer annuellement (en ha) de:	ANNEES ESPECES	1973	1974	1975	1976	1973	1974	1975	1976	1973	1974	1975	1976	1973	1974	1975	1976													
		100	150	200	200	100	150	200	200	100	150	200	200	100	150	200	200													
		150	200	250	250	20	40	50	50	20	40	50	50	50	75	100	100													
		50	75	100	100	50	75	100	100	50	75	100	100	20	40	50	50													
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—													
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—													
		—	—	—	—	20	40	50	50	20	40	50	50	20	40	50	50													
		300	425	550	550	190	305	400	400	190	305	400	400	190	305	400	400													
		COUT ET CALENDRIER DE REALISATION																												
		COUT TOTAL	Equipement nécessaire pour l'encadrement		1000	—	—	—	1000	—	—	—	1000	—	—	—	1000	—	—											
Fonctionnement nécessaire pour l'encadrement			400	450	500	500	200	250	450	450	200	250	450	450	200	250	450													
Credit supervise	Montant annuel		(49550)	(70150)	(90750)	(90750)	(32980)	(52750)	(60200)	(60200)	(32980)	(53710)	(60200)	(60200)	(32890)	(53605)	(70000)													
	Supplément annuel		49550	20600	20600	—	32980	20750	6490	—	32980	20750	6490	—	32890	20715	16400													
	Montant non recouvré 10%		—	14865	21043	27225	—	9694	16113	18060	—	9894	16113	18060	—	9867	16000													
Credit F O R D A			6000	2500	2500	—	3800	2300	1900	—	3800	2300	1900	—	3800	2300	1900													
TOTAL		56950	36615	46443	27225	37980	33175	24953	18510	37980	33174	24953	18510	37890	33132	34800														
ALIMENTATION ATTENDUE DE LA PRODUCTION			Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
Tomate de saison			1500	18000	1500	27000	2000	36000	2000	36000	1500	27000	2000	36000	1500	27000	2000	36000	2000	36000	1500	27000	2000	36000	1500	27000	2000	36000	1500	27000
Courgette de saison			750	8250	1000	11000	1250	13750	1250	13750	750	8250	1000	11000	750	8250	1000	11000	1250	13750	750	8250	1000	11000	1250	13750	1000	11000	1250	13750
Piment de saison			50	450	150	1350	180	1620	180	1620	50	450	150	1350	50	450	150	1350	180	1620	50	450	150	1350	180	1620	150	1350	180	1620
Artichaut			—	—	—	—	—	—	—	—	80	720	160	1440	200	1800	200	1800	80	720	160	1440	200	1800	200	1800	80	720	160	1440
Tomate hors saison			—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Piment hors saison			—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Melons et courgettes hors saison			—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL			3845	43890	5650	63750	5400	59850	5400	59850	3845	43890	5650	63750	3845	43890	5650	63750	5400	59850	5400	59850	3845	43890	5650	63750	5400	59850	5400	59850

[illegible]

S O U S S E					K A S S E R I N E				S F A X				G A B E S				G A F S A								
MANDIA JEMMAL EL JEM SOUSSE MSAKEN KALAAKEBIRA ENFIDA					THALA KASSERINE				PETITS PERIMETRES TRADITIONNELS: CHEBBA				GABES MARETH EL HAMMA				OASIS du DJERID GAFSA et AIN POINT D'EAU PRIVE de Gafsa				PETIT ON				
1973	1974	1975	1976		1973	1974	1975	1976	1973	1974	1975	1976	1973	1974	1975	1976	1973	1974	1975	1976	1973	1974	1975	1976	1977
100	150	200	200		20	40	50	50	20	40	50	50	50	75	100	100	100	150	200	200					
									20	40	50	50	50	75	100	100	50	75	100	100	50	75	100	100	
20	40	50	50		20	40	50	50	20	40	50	50	20	40	50	50	20	40	50	50	20	40	50	50	
50	75	100	100		20	40	50	50	20	40	50	50	20	40	75	75	20	40	75	75	20	40	75	75	
	75	100	100						20	40	50	50	50	75	100	100	50	75	100	100	50	75	100	100	
220	340	450	450		60	120	150	150	120	240	300	300	210	345	500	500	240	380	525	525					13
1000					200				1000				1000				1000								100
250	400	450	450		50	100	250	250	100	200	400	400	200	400	500	500	250	400	500	500					10
(45 540)	(69 980)	(92 350)	(92 350)		(99 40)	(19 880)	(248 50)	(248 50)	(34 900)	(65 800)	(88 200)	(88 250)	(66 310)	(106 445)	(160 150)	(160 150)	(70 910)	(121 645)	(163 530)	(163 530)					(12 602)
45 540	24 440	22 376			9940	9940	4970		34 900	30 900	22 450		66 310	40 135	53 705		70 910	50 735	41 885						32 62
	13662	25994	27705			2982	5964	7455		10 470	19 740	26 475		19893	31 934	48045		21273	36494	49059					
4400	2400	2200			1200	1200	600		2400	2400	1200		4200	2700	3100		4800	2800	2900						260
51 190	4 0902	4 6014	28155		11 390	14 222	11 784	7705	3 8400	4 3970	43790	26875	71 710	6 3128	89 239	48545	76 960	7 5208	81 779	49 559					3 6 37
Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
1000	18000	1500	27000	2000	36000	2000	36000	200	3600	400	7200	500	9000	300	9000	500	9000	750	13500	1000	18000	1000	18000	1000	18000
100	2200	200	4400	250	5500	250	5500	100	2200	200	4400	250	5500	100	2200	200	4400	250	5500	250	5500	100	2200	200	4400
90	4050	135	6075	180	8100	180	8100	36	1620	72	3240	90	4050	36	1620	72	3240	135	6075	135	6075				36
100	7000	150	10500	200	14000																				
1310	31050	1785	40575	2535	63000	2535	63000	336	7420	672	14840	840	18550	412	9500	1224	30300	1550	62750	1550	62750	1222	32300	1954	82400

S F A X					G A B E S				G A F S A				M E D E N I N E				T O T A U X				
E	PETITS PERIMETRES TRADITIONNELS: CHEBBA				GABES_MARETH_EL HAMMA				OASIS du DJERID et GAFSA et AID. POINT D'EAU PRIVE de Gammouda				PETITS PERIMETRES TRADITIONNELS								
1976	1973	1974	1975	1976	1973	1974	1975	1976	1973	1974	1975	1976	1973	1974	1975	1976	1973	1974	1975	1976	
50	20	40	50	50	50	75	100	100	100	150	200	200	50	75	100	100	940	1430	1900	1900	
—	20	40	50	50	50	75	100	100	50	75	100	100	20	40	50	50	140	230	300	300	
50	20	40	50	50	20	40	50	50	20	40	50	50	20	40	50	50	530	660	1100	1100	
50	20	40	50	50	20	40	75	75	—	—	—	—	20	40	50	50	420	690	925	925	
—	20	40	50	50	20	40	75	75	20	40	75	75	20	40	50	50	80	160	250	250	
—	20	40	50	50	50	75	100	100	50	75	100	100	—	—	—	—	170	265	350	350	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	80	160	200	200	
150	120	240	300	380	210	345	500	500	240	380	525	525	130	235	300	300	2360	3795	5025	5025	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
—	1000	—	—	—	1000	—	—	—	1000	—	—	—	1000	—	—	—	11400	—	—	—	
250	100	200	400	400	200	400	500	500	250	400	500	500	100	250	400	400	2450	3750	5000	5000	
4850	34900	65800	88250	88250	86310	106445	160150	160150	70910	121645	163530	163530	32620	61240	77550	77550	494550	811000	1015680	1065080	
—	34900	50900	22450	—	86310	40135	53705	—	70910	50735	41885	—	32620	28620	16510	—	494550	316450	254840	—	
7455	—	10470	19740	26475	—	19893	31934	48045	—	21273	36494	49059	—	9786	18572	23265	—	148365	243300	319704	
—	2400	2400	1200	—	4200	2700	3100	—	4800	2800	2900	—	2600	2100	1300	—	47200	28700	24600	—	
7705	38400	45970	43790	26875	71710	63120	89239	48545	76960	73208	81779	49559	36320	40756	56382	23625	555600	497265	528080	325200	
Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
200 9000	200 3600	400 7100	500 9000	500 9000	500 9000	750 13500	1000 20000	1000 20000	1000 18000	1500 27000	2000 36000	2000 36000	500 9000	750 13500	1000 18000	1000 18000	2400 169200	18300 252000	14000 507120	19000 340000	
100 5500	100 2200	200 4400	250 5500	250 5500	100 2200	200 4400	250 5500	250 5500	100 2200	200 4400	250 5500	250 5500	100 2200	200 4400	250 5500	250 5500	2850 58200	4100 94500	5500 210750	5500 210750	
90 4050	36 1620	72 3240	90 4050	90 4050	36 1620	72 3240	135 6075	135 6075	—	—	—	—	36 1620	72 3240	90 4050	90 4050	736 14020	1262 59800	1865 78030	1865 78030	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	520 19200	840 58400	800 48000	800 48000	
—	200 12000	400 24000	500 30000	500 30000	900 30000	750 45000	1000 60000	1000 60000	910 30000	750 45000	1000 60000	1000 60000	200 12000	400 24000	500 30000	500 30000	1400 84000	2100 118200	3100 160710	3000 160000	
—	36 2880	72 5760	90 7200	90 7200	36 2880	72 5760	135 10800	135 10800	36 2880	72 5760	135 10800	135 10800	36 2880	72 5760	90 7200	90 7200	144 11520	288 21600	4375 35700	4175 33750	
—	40 2800	80 5600	100 7000	100 7000	100 7000	150 10500	200 14000	200 14000	90 7000	150 10500	200 14000	200 14000	—	—	—	—	840 25200	1320 37100	1700 40000	1700 40000	
10 1890	612 2900	1224 5000	1530 6750	1530 6750	2755 12720	1904 82400	3620 16125	3620 16125	1736 60080	2672 92660	5585 200000	5585 200000	872 15700	1496 48000	1930 56750	1930 56750	11000 300000	21600 644000	35040 149700	34000 140000	

PROJET N°...3.....

- 1 - Nom du projet : Production de jeunes plants de tomate de saison.
- 2 - Localisation du projet : Le projet de production de jeunes plants de tomate de saison doit être localisé dans les zones où cette culture occupe une superficie importante soit dans les Gouvernorats de : Tunis, Bizerte, Cap-Bon et à un moindre degré :
 - Le Nord Ouest
 - Le Centre

L'installation de ces pépinières de jeunes plants (aménagement des pépinières existantes et mise en place de nouvelles unités) pourra se faire à :

a. Pour la zone de TUNIS - MEDJENNA :

- Elidi Thabet (Rural Station de la C.C.E.P.S.)
- El Habibie (privé).
- El Barrie (C.C.E.P.S. - ferme de multiplication)
- Rixès (M. Agriculture)
- Berg Gratie
- Agro-combinaat Sadroun (Jardouba)
- " de Lektouls
- " de Sbeitla.

b. Pour la Cap-Bon :

- Lemna (C.C.E.P.S.)
- Soliman (SODINAF, Coop. de Service)
- Karon - (CNF)

c. pour la zone de BIZERTE :

d. pour le CENTRE

- SAHLINE (Sahel)
- ENFIDA (L.T.D.)
- HIBOUN (O.T.D.)
- Institut d'horticulture de Chott-Mariem.

3 - ORGANISME PROMOTEUR : Sous-Comité des Cultures Maraichères

4 - DESCRIPTION DU PROJET : La production actuelle de tomate en culture de saison ne couvre qu'environ la moitié de la capacité de transformation existante dans le pays (73.400 T en 1971 contre une capacité de 192.000 T en 30j de fonctionnement). Pour améliorer l'approvisionnement de ces usines de transformation la production actuelle pratiquement devra doubler. Etant donné qu'on ne peut imaginer une extension à l'infini des surfaces cultivées, l'augmentation de la production doit être recherchée dans l'augmentation de la productivité. Ceci peut être réalisé, pour une grande partie, par l'amélioration de la qualité des jeunes plants. Le Sous-Comité estime que la production contrôlée des jeunes plants nécessaires à l'emblavement de 4.000ha en 1976 est réalisable. Etant donné que la superficie utile "pépinière" est de l'ordre de 1/3 de la surface à planter (200 plants par m² = 1 are de culture (plantation + remplacement) il faut prévoir avant la fin du plan quadriennal, la mise en place et l'exploitation de 40 ha de pépinières.

4.1. OBJECTIFS : Etablissement de 40 ha pépinières (40ha de surface utile = 68 ha de surface brute) en 4 ans.

Rythme proposé :

	aménagement	existant	total
1973	5 ha	-	5 ha
1974	10 ha	5 ha	15 ha
1975	15 ha	15 ha	30 ha
1976	10 ha	30 ha	40 ha

SUITE EN

F

2



MICROFICHE N°

30481

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F

2

4.2. ACTIONS TYPES PREVUES :

- production de jeunes plants parallèlement au rythme d'établissement de pépinières prévu sous 4.1.

pour la plantation de

1973	10.000.000	500 ha
1974	30.000.000	1.500 ha
1975	60.000.000	3.000 ha
1976	80.000.000	4.000 ha

- liaison entre d'une part les pépinières et d'autre part les agriculteurs, producteurs, de traite assuré par un organisme de vulgarisation et un service commercial très bien organisé.

5 - COUT ET CALENDRIER DE REALISATION :

5.1. Prix de revient de 1 ha. de pépinière : (1,7 ha de surface brute) pour la production de 2.000.000 de jeunes plants).

Travaux mécaniques	15 ^d ,000	15 ^d ,000	p.m.mat.méc.
Matériel			
- de traitement phyto 50 "	30 ^d ,000		
- d'arrosage 20 "	20,000		
- aratoire 20 "	15,000		
- petit (+ transport) 20 "	30,000		
- polyéthylène (sur 3/4) 50 "	420,000		
- arceaux (fil de fer) 20 "	120,000		
- piquets 20 "	20,000	655 ^d ,000	
Produits			
- fumier 50 t.	200 ^d ,000		
- terreau 12 t.	120,000		
- engrais	10,000		
- désinfection	45,000		
- autres traitements	150,000		
- eau 2.000 m3	15,000		
- semences 30 kg.	270,000	810 ^d ,000	p.m. puits

Main d'oeuvre			
- désinfection	3,500		
- épandage fumier, terreau	7,000		
- confection, prép. planches	10,000		
- semis	6,500		
- arrosage	78,000		
- traitements phyto	20,000		
- désherbage	400,000		
- manipulat.	500,000		
- arrachage	400,000		
- gardiennage	165,000	1.590,000	p.m., hangar de stockage

Frais généraux			
- location	50,000		
- indirect & gestion 15'	300,000	350,000	
		<u>3.420,000</u>	

2.000.000 plants pour 3.420.000 mill
1 plant = 1,7 millimes.

F.2 Coût du projet

Les dépenses pour la quadriennie s'élèveraient à :

Année	1973	1974	1975	1976	TOTAL
Dépenses					
Frais de première installation :	15.000	-	-	-	15.000
Fonctionnement et équipement	17.100	51.300	102.600	136.800	307.800
Recettes : vente de plants	-	-20.000	-60.000	-120.000	200.000
Total	32.100	31.300	42.600	16.800	122.800

6. JUSTIFICATION DU PROJET :

6.1 Augmentation attendue de la production :

Année	1973	1974	1975	1976
Espèces	Tonnes Dinars	Tonnes Dinars	Tonnes Din.	Ton. Dinars
Tomate de saison	2.500t 45.000	7.500 135.000	15.000 270.000	20.000 360.000

2 - INSTITUTIONS, modalités d'EXECUTION :

2.1. Sur le plan technique et d'encadrement pour la C.S.E.P.S. est en mesure d'établir 4 ha de pépinière à Elmi Thabet, la Soukra et Libna. Au cours de 1973, il serait nécessaire de prendre les dispositions afin d'incorporer d'autres organismes dans la production de jeunes plants : Un ingénieur et 2 adjoints techniques doivent être spécialement liés pour ce projet.

2.2. Sur le plan économique et financier : autofinancement presque à 100% à partir de la 4^e année. Les plants doivent être vendus à 2 Mill./pièce.

2.3. Sur le plan structural et institutionnel :

- Charger un ou plusieurs organismes de l'exécution de ce programme : C.S.E.P.S., Agro-Combinauts.....

- Consolider les services commerciaux des organismes qui seront choisis.

- Organiser le contrôle de ces pépinières de telle sorte que la production de plants se fasse surtout et toujours à temps.

PROJET N°1.....

- 1 - Nom du projet : Production de plants de Piments de saison.
- 2 (Localisation du projet : ce projet de production de plants de piments de saison doit être localisé dans les zones qui assurent la part la plus importante de la Production, soient : les gouvernorats de Tunis et du Cap-Bon.

Dans ces deux gouvernorats, les pépinières pourront être établies ou aménagées à :

- a - Gouvernorat de Tunis
 - Sidi Thabet : Station C.C.S.P.S.
 - El Habibia : Société des pépiniéristes
 - Manouba : Pépinière Behri
 - Monastir : " "
- b - Gouvernorat du Cap-Bon - Korba : Pépinière C.C.S.P.S.

- 3 - Organisme promoteur : Sous-Comité des cultures maraichères.

- 4 - Description du projet :

Les rendements actuelles de la culture de Piment sont limitées par suite d'une forte contamination virale précoce. Ce projet se propose de relever les rendements de 30' environ par la production de plants indemnes de virus à partir de nouvelles semences importées et en cadres grillagés à l'abri des attaques de puceron=(agent vecteur). De telles actions pourraient être réalisées dans la quadriennie avec l'aménagement de 12 ha de pépinières (dont 7,5 ha à aménager).

- 4.1. Objectifs : Etablissement de 12 ha de pépinières (soient 24 ha de superficie brute) en 4 ans. Selon le plan suivant :

	<u>Aménagements</u>	<u>Existants</u>	<u>Total en Ha</u>
1973	-	4,5 (*)	4,5
1974	3	4,5	7,5
1975	2,5	7,5	10,0
1976	2	10,0	12,0

(*) Frais de fonctionnement par an et par ha. sans les frais d'installation P.M.

4.2. Actions types prévues :

Production de plants parallèlement au rythme d'établissement prévu ci-dessus.

1973	18.000.000 de plants, pour la plantation de	600 ha
1974	30.000.000 " " " "	1.000 ha
1975	30.000.000 " " " "	1.350 ha
1976	48.000.000 " " " "	1.600 ha

La liaison entre les pépiniéristes et les producteurs sera assurée par un organisme de vulgarisation et par un service commercial très bien dépendant de l'organisme producteur de plants.

5. - COUT ET CALENDRIER DE REALISATION :

5.1. Prix de revient de 1 ha de pépinière (2ha superficie brute) pour la production de 4.000.000 plants

	D	C
1. Travaux mécaniques	25.000	25.000
2. Matériel		
- de traitement phyto 50'	40.000	
- d'arrosage 20'	25.000	
- aratoire 20'	20.000	
- petit + (transport) 20'	35.000	
- polystyrène 50'	420.000	
- arceaux (fil de fer) 20'	120.000	
- piquets 20'	20.000	
- grillage isolement 25'	200.000	880.000
3. Fournitures		
- fumier	4.500.000	
- terreau 12 T	120.000	
- engrais	10.000	
- désinfection	45.000	
- autres traitements	150.000	
- eau 3.000	25.000	
- semences	300.000	5.150.000
4. Main d'œuvre		
- creusage tranchée de couche	150.000	
- désinfection	3.500	
- confection de couche	150.000	
- apport terreau	10.000	
- semailles	6.500	
- arrosage	75.000	
- traitement phyto	20.000	
- désherbage entretien	300.000	
- manipulation	400.000	
- arrachage	300.000	
- gardiennage	165.000	1.520.000

5. Frais généraux

- location

100.000

- Indirecte et gestion

1.255.000

1.355.000

9.000.000 (*)

10.355.000

4.000.000 plants pour 9.000 soit 1 plant
= 2,25 Millions.

5.2. Récapitulatif des dépenses :

Année	1973	1974	1975	1976	Total
Dépenses en D.					
Frais d'installation	20.000	-	-	-	20.000
Équipement et Fonctionnement	48.500	57.500	90.000	108.000	311.000
Acquisition de plants	-	-35.000	-50.000	-80.000	175.000
TOTAL	68.500	22.500	40.000	28.000	159.000

5 - Justification du projet :

5.1. Augmentation attendue de la production : par amélioration des rendements :

Année	1973		1974		1975		1976	
Spèce	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
Plant de safran	1.000	59.400	3.000	59.000	4.000	133.050	4.800	158.400

Q = en Tonnes

V = en Dinars

(*) Frais de fonctionnement par an et par ha. sans les frais d'installation P.H.

7. - INSTITUTIONS, MODALITE D'EXECUTION.

- 7.1. Sur le plan technique et d'encadrement pour 1973, la C.C.S.F.S. ainsi que les pépinières existantes chez les sociétés privées sont en mesure, moyennant une subvention, de produire les 18.000.000 plants prévus. Durant les années 1974, 1975 et 1976, il est souhaitable d'incorporer à cette action d'autres organismes de production de plants de piment en leur octroyant des prêts sur les frais d'établissement. Ces organismes seront agréés et contrôlés par les services compétents.
- 7.2. Sur le plan économique et financier, les Services Publics devrait maintenir le prix d'un plant à 2 millimes. Il sera indispensable de reprendre la formule de subvention.

7- PROJET N° ...S.....

- 1 - NOM DU PROJET : Régénération des artichautières par multiplication du matériel végétal épuré par la SEM.
- 2 - LOCALISATION DU PROJET : Basse vallée de la Medjerda.
- 3 - ORGANISME PROMOTEUR : Sous-Comité des Cultures Maraîchères.
- 4 - DESCRIPTION DU PROJET : Multiplication et création d'artichautières à partir de souches épurées par le S.E.M.

4.1. OBJECTIFS : - Régénération des artichautières existantes par la création et la multiplication de souches épurées, caractérisées par une meilleure productivité (augmentation du rendement de 6 à 10 t/ha), une précocité accentuée (40' s.l.d. 20' actuellement) et par une homogénéisation de la qualité des produits.

- Réduction, voire suspension de l'importation de plants à partir de l'Etranger.

4.2. ACTIONS TYPES PREVUS : seront entreprises à 2 niveaux : à la S.E.M. d'une part, chez les multiplicateurs, d'autre part. Une liaison entre ces 2 niveaux étant assurée par le service de vulgarisation de l'O.M.V.V.M.- P.P.I

- La S.E.M. sélectionne des plants d'artichauts à partir de la population existante, puis les multiplie et les élève en pépinière pour être livrés sous contrat à des multiplicateurs confirmés. L'action de la S.E.M. est prolongée chez ces derniers quant à l'épuration assistance technique et prélèvement de produits de multiplication.

- Les multiplicateurs réalisent ainsi une économie d'investissement en obtenant des plants sélectionnés gratuitement et bénéficient des produits de la vente des capitules, leur action se limite à la bonne conduite culturale des champs de multiplication.
- Quant à l'action de l'organisme vulgarisateur, elle réside à faciliter l'action de la S.E.M. auprès des multiplicateurs et des producteurs d'artichauts dans le périmètre de la Medjerda. Il créera à cet effet les conditions favorables au développement de la culture de l'artichaut, surtout en ce qui concerne l'organisation de l'approvisionnement de l'agriculteur et de l'écoulement de la production le programme portera sur :

70 ha en 1973

140 ha en 1974

280 ha en 1975

500 ha en 1976

5 - COUT ET CALENDRIER DE REALISATION :

Au stade actuel, le matériel existant à la SEM pourra subvenir aux besoins du projet dès l'équipement, les constructions et les moyens de transport. A partir de 1973, parallèlement à l'accroissement des superficies en culture, il faut prévoir des moyens de locomotion et l'extension des lieux de conditionnement des plants. Quant aux frais de fonctionnement, ils sont basés sur le prix de revient des plants traités annuellement.

Années			1974	1975	1976	TOTAL
Dépenses						
En monnaie locale	Equip. & constr.	1.000	2.000	500	1.000	4.500 0
	Fonctionnement	6.500	9.000	26.500	75.600	117.5000
En devises		3.000	6.000	1.500	3.000	13.5000
TOTAL		10.500	17.000	28.500	79.600	135.5000

6. JUSTIFICATION DU PROJET :

6.1. Augmentation attendue de la production.

Elle comporte d'une part la production de plants sélectionnés et, d'autre part le gain de productivité des champs régénérés à partir de plants sélectionnés (rendement moyen passant de 6 à 10 T/Ha).

Augmentation attendue de la production en tonnes

Années		1973		1974		1975		1976	
Produits		Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
Plants		540.000	6.500	740.000	9.000	2220.000	26.700	6300.000	75.500
Gain de productivité		280	3.700	560	7.400	1.120	16.100	2.400	31.700
TOTAL		110.200		116.400		42.600		1110.300	

7. INSTITUTIONS, MODALITES D'EXECUTION.

- Sur le plan de l'encadrement : par le renforcement du cadre du département d'amélioration de la S.E.M. par le recrutement de :

- 1 Contrôleur en 1973
- 1 Contrôleur en 1974
- 1 Contrôleur en 1975

ainsi que par l'affectation de 2 adjoints techniques spécialisés pour les services de vulgarisation qui auraient à exécuter ce projet.

- Sur le plan juridique :

- création d'un groupement agréé des multiplicateurs d'artichaut.
- mise au point d'une législation concernant la vente de

PROJET N°...A.....

- 1 - Nom du projet : Amélioration de la Productivité des Tomates de Primeur et Post-Arrière Saison par traitement aux Phytohormones.
- 2 - Localisation du projet : Zones Côtières favorables au Maraichage de Primeur.
- 3 - Organisme promoteur : Sous Comité des Cultures Maraichères
- 4 - Description du projet : Achat de produit et de matériel d'épandage d'hormones en vue de contraindre la technique d'utilisation et son effet sur la précocité et le rendement de la tomate de primeur et de post-Arrière saison. Mise en application des résultats acquis par la recherche.
- 4.1. - Objectifs : Obtention d'une production de tomates en Mars - Avril, permettant une augmentation de 30% du rendement soit 8t/ha et un gain de précocité de 2 semaines. Economiquement le produit obtenu sera vendu à un prix moyen inférieur de 200 millions/kg.

4.2. - Actions types prévues :

1974 = 50 ha	"	"	"	+ 20ha dans le Cap-Bon
1975 = 50 ha	"	"	"	+ 30ha à Gabès
1976 = 50 ha	"	"	"	+ 50ha à Bizerte - Tabarka

Le projet débute en 1973 dans le Sahel puis étendu progressivement à d'autres régions à vocation maraichage primeur.

L'intervention sera faite la 1ère année par l'Etat à titre de démonstration, l'Agriculteur continuera tout seul par la suite.

5 - Coût et calendrier de réalisation :

		Années	1973	1974	1975	1976	Total
Dépenses	Matériel		-	140 0	150 0	200 0	490 0
	Fertilisants		-	3 800 0	3 820 0	4 300 0	11 920 0
	Autres Produits (hormo)		-	120 0	144 0	160 0	424 0
	TOTAL			4 060 0	4 124 0	4 660 0	12 844 0

6 - Justification du projet :

61 - Augmentation attendue de la productivité 8 t/ha/an de tomate à 200 millimes/Kg.

Espèces	Années		1973		1974		1975		1976	
			Q(T)	V(D)	Q(T)	V(D)	Q(T)	V(D)	Q(T)	V(D)
Tomate Primeur et post-automne saison					960	192.000	1.440	288.000	2.000	400.000

Signalons qu'il n'a pas été tenu compte des augmentations qui proviendraient des exploitations contiguës à celles qui auront bénéficiées du traitement par effet de rayonnement et de vulgarisation.

7 - Institutions, modalités d'exécution :

71 - Sur le plan Technique et d'encadrement

Il s'agit d'une campagne de démonstration qui sera faite par les arrondissements régionaux de la Production Agricole avec le concours d'agents spécialisés de la défense des cultures pour la période considérée.

8 - Normes utilisées

Pour le fonctionnement :

20 j de M.O./ha à 700 mil/j

2 agents/5ha pour 2 mois à 300/mois comme encadrement.

Produits :

1 pulvérisateur/m à 20/pièce

01,600 d'hormone/ha à 30/le litre.

PROJET N°...?.....
- - -

- 1 - Nom du projet : Mise en valeur de l'oasis de Méthouia
- 2 - Localisation du projet : Méthouia
- 3 - Organisme promoteur : Bureau d'Etudes de la Direction de la Production Agricole.
- 4 - Description du projet :

L'oasis de Méthouia a fait l'objet d'une étude de reconversion durant la dernière décennie. Un début d'exécution a été opéré avant 1961 et a porté essentiellement sur l'arrachage d'un nombre important de palmiers. A la suite de la dissolution des coopératives après 1969 le programme de reconversion a été suspendu, et, la phase de démarrage de cultures nouvelles intensives (maraîchage et fourrage) n'a pas eu lieu. Par ailleurs il a été constaté ces dernières années un important ^{exode} des jeunes entraînant un état d'abandon de plus en plus prononcé de l'oasis par pénurie de capital d'une part et de main-d'œuvre d'autre part.

Le présent projet se propose justement de promouvoir la création d'une société privée, statique ou mixte qui louerait à long terme les parcelles en état d'abandon et les mettrait en exploitation.

4.1. Objectifs : Cette société engagera des actions pour mettre en culture les superficies ainsi récupérées dans un assolement axé, d'une part sur des cultures fourragères, permettant une bonne utilisation des eaux chargées et la création d'un élevage intensif, d'autre part sur des cultures de primeurs susceptibles d'être exportées en grande partie.

Les investissements prévus sont ceux relatifs aux travaux préparatoires et aux frais de premier établissement qui formeront avec le montant du loyer et l'équipement, le capital de la société proposée.

4.2. Actions types prévues: Ces actions seront les suivantes :

- Location du terrain
- Faisonnement
- Constructions diverses
 - . Constructions à usage d'habitation pour la main d'œuvre et pour le personnel technique.
 - . Construction d'abris pour l'engraissement du bétail.
 - . d'encadrement.
 - . Construction d'abris pour l'engraissement du bétail.
- Mise en culture proprement dite.
- Mise en état et réparations diverses du réseau hydraulique.

E - COUT ET CALENDRIER DE REALISATION

- Location du terrain : en tenant compte du fait que le prix de la location est de 80 D/Ha/an dans cette région; on dépensera, en frais de location :

- . en 1973 : 4.000 D
- . à partir de 1974 : 12.000 D/an

- Pour l'équipement on prévoit l'achat d'un tracteur avec son équipement complet et du cheptel de trait pour un montant estimé à 12.0000

- Les constructions : on prévoit

- . La construction de bâtiments à usage d'habitation pour la main d'œuvre qui revient à 75.0000 : la main d'œuvre étant importée de l'extérieur de la région.
- . La construction de bâtiments pour le personnel technique et d'encadrement qui revient à 11.500 D.
- . La construction d'abris pour l'engraissement du bétail qui revient à : 20.0000

- La mise en état et les réparations diverses du réseau hydraulique nécessiteront 10.000 D.

- La mise en culture proprement dite coûte :

- . en 1973 et pour 50 ha : 29.500 D
- . à partir de 1974 et pour 150 ha : 88.800 D

Le calendrier de réalisation est donné dans le tableau suivant :

Années	1973	1974	1975	1976
Dépenses				
Location	4.000	12.000	12.000	12.000
Équipement	12.000	5.000	-	-
Constructions	108.000	-	-	-
Mise en état et réparations diverses du réseau	10.000	-	-	-
Mise en culture proprement dite	30.000	89.000	89.000	89.000
Total (0)	164.000	106.000	101.000	101.000

6. JUSTIFICATION DU PROJET

6.1. Augmentation attendue de la production :

Les différentes spéculations commencent à produire en 1974

La quantité de production est donnée en tonnes, pour toutes les espèces ;
la valeur est chiffrée en dinars.

Années	1973		1974		1975		1976	
Espèces	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
Luzerne	-	-	1.650	16.500	5.250	52.500	5.250	52.500
Tomate de primeur	-	-	292	17.520	875	52.500	875	52.500
Oignon vert	-	-	125	3.750	375	11.250	375	11.250
Sorgho fourrager	-	-	750	7.500	2.250	22.500	22.50	22.500
Pom. de ter. de p.f.	-	-	125	3.250	375	18.750	375	18.750
Melon de primeur	-	-	150	10.500	450	31.500	450	31.500
Total				59.000		169.000		169.000

Ce calcul ne tient pas compte de la production animale.
En effet, on prévoit l'établissement d'un élevage bovin intensif,
pour l'engraissement.

6.2. Emploi

- L'exploitation des 150ha nécessitera environ 57.000 journées de travail par an soit 70 ouvriers employés à temps plein.

7. INSTITUTIONS MODALITES D'EXECUTION :

7.1. - Sur le plan technique et d'encadrement : un minimum d'un ingénieur et 3 adjoints techniques seront nécessaires.

7.2. - Sur le plan juridique, il faut créer la société de façon légale.

Le promoteur peut être :

- l'Etat avec, par exemple, comme opérateur l'O.T.D.
- des promoteurs privés
- une société mixte.

Cette société pourra bénéficier des avantages de la loi n° 68/3 du 8 mars 1968.

-EP-
 PROJET N°...A.....
 - - -

- 1 - Nom du projet : Production de Cornichon sur l'agro-combinat d'Enfida
- 2 - Localisation du projet : Agro-Combinat d'Enfida
- 3 - Organisme promoteur : O.I.D.
- 4 - Description du projet : Exploitation de périmètres irrigués par une culture de Cornichon qui répond aux conditions agrophysiques du sol dans des conditions économiques très rentables à l'échelle de l'Agro-Combinat, et permettant la création d'un nombre d'emplois important et une rentrée conséquente de devises à l'échelle nationale.

4.1. Objectifs : Mise en place sur 4 ans et exploitation de 60 ha de corni-

chon suivant le calendrier : 1973 10 ha

1974 = 20 ha

1975 = 40 ha

1976 = 60 ha

5 - Coût et calendrier de réalisation :

Années		1973	1974	1975	1976	TOTAL
Dépenses						
En monnaie	Frais de fonctionnement(1)	3.0000	6.0000	12.0000	18.0000	39.000 0
locale						
Total		3.0000	6.0000	12.0000	18.0000	39.000 0

(1) Source de financement : auto financement sur le budget normal de l'O.I.D.

6 - Justification du projet :

61 - Augmentation attendue de la production.

Années		1973		1974		1975		1976	
Espèces		Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
Cornichon		60T	7.200 D	120T	14.4000	240 T	28.8000	360 T	43.2000

7 - Institutions, modalités d'exécution :

71 - Sur le plan Technique et d'encadrement : cadres actuels de l'Agro-Combinat.

PROJET N° 2

- 1 - Nom du projet : Mise au point et test de la culture industrielle du petit pois.
- 2 - Localisation du projet : Le Sous-Comité préconise que l'opération soit réalisée sur 2 ou 3 agro-combinats des gouvernorats de Béja ou de Bizerte, placés sous la responsabilité de l'O.I.D. Ainsi se placerait-on dans des conditions optimales de surface pour justifier de la récolte mécanique.
- 3 - Organisme promoteur = sous Comité des Cultures Maraichères.
- 4 - Description du projet : La Tunisie importe annuellement 1700 tonnes de petits pois pour une valeur de 160.000 Dinars. Pour parvenir à l'autosatisfaction des besoins, il importe d'industrialiser. En effet la culture du petit pois est actuellement réalisée sur des surfaces trop étroites, en utilisant des variétés peu productives et le coût de production (notamment les charges de M.O. à la récolte) fait que les producteurs lui préfèrent d'autres spéculations plus rémunératrices. Le développement de cette culture suppose une autre conception de sa conduite ; pour l'avenir, parallèlement au mode de conduite actuel, il faudra mettre au point son introduction en grande culture mécanisée dans le cadre d'un assolement céréalière. Les terres céréalières du Nord conviennent bien à cette légumineuse. Dans plusieurs pays, ces nouvelles techniques sont adoptées depuis longtemps.
 - 4.1 - OBJECTIFS : Ce projet a pour but l'expérimentation de la culture industrielle du petits pois sur des superficies compatibles avec la mécanisation pour tester
 - 1) les variétés qui s'adaptent à la conduite industrielle et aux conditions tunisiennes.
 - 2) les possibilités de la mécanisation de la culture
 - 3) les résultats économiques qu'apporteraient l'augmentation de la productivité et l'économie de M.O.
 - 4.2 - ACTIONS TYPES PREVUES : Ce projet préconise de tester cette opération à grande échelle, (200ha en 1975, 500ha en 1976) après deux années d'essais sur des superficies réduites, d'études du problème en Tunisie et à l'Etranger et la formation de cadres spécialisés.
- 5 - Coût et calendrier de réalisation :

-1973-1974 - Formation de technicien

1.000 D

-b- Déplacement d'un expert en Tunisie :

2000 年 10 月

Total 73-74 / 1,9000inars

- 1973 - 200th of Culture

a. label on material special [estimation]

6.000

2- Semences sélectionnées : 120kg/ha x 150/91 x 200ha

3,500

c- Frais cultureux nouveaux : Traction : 10

143

U.O. : 18

12

Future 1 9

139

Engrais : 15

4-15

Traitement : 40

10

$$62 \text{ ctns/ha} \times 200 \text{ ha} = 12,400$$

Total 1975 / 22,000

- 1976 SOCP's en culture

* sources sélectionnées : 120 kg/ha x 20 cl x 500 ha

9.000

0- frisa cultură normă: 620/ha * 100ha

500 hrs

31.000

Total du projet : 52.500 Dinars

Total 1976	40,000
------------	--------

8 - Justification du projet :

61 - Augmentation étendue de la production

	1973	1974	1975	1975
			Tonnes	Dinars
Paris coin			1001 (1)	60.000
			2.000 (1)	200.000

【例 4】在下列各题中，求下列函数的导数。

7 - Institutions, modalités d'exécution :

71. Sur le plan Technique et d'encadrement

Spécialisation d'un adjoint technique à partir de 1973.

72. Sur le plan institutionnel :

**Désignation de 2 ou 3 agro-Combinate comme opérateurs,
responsables du projet.**

PROJET N° 10.....

- 1° - NOM DU PROJET : PERIMETRE IRIKUE DE GUELLALA DE LA SOCIETE SAHARA-CONFORT - SECTION PRODUCTION D'ASPERGES.
- 2° - LOCALISATION DU PROJET : NORD-OUEST DE GUELLALA.
Lieu dit : HOUT TLET.
Coordonnée du forage : Latitude 9°44'00"
Longitude 37°48'00".
- 3° - ORGANISME PROMOTEUR : L'étude foncière, sociale et agricole a été réalisée par la SONMIVAS en 1970-71.
L'exploitant est la Société SAHARA-CONFORT, société rattachée en partie à la SONMIVAS.
- 4° - DESCRIPTION DU PROJET : Voir la 4ème étude de GUELLALA par la SONMIVAS. Sur un périmètre de 120ha, 70 a ont été complantés l'hiver en 1971 - 1972 en asperges Type D4 destinées à la production primeur et à la conserverie. Le périmètre comporte un forage artésien muni d'un pompe atteignant 80 l/seconde. Les travaux d'infrastructure sont, pour l'essentiel, terminés.
- 41 - OBJECTIFS : Produire, à partir de l'automne 1974, des asperges dont 30 à 50% sont destinées à l'exportation.
La production est prévisible :
- Au printemps du 1er Mars au 1er Mai.
- En automne du 10 Septembre au 10 Novembre.
Les hypothèses de production sont de l'ordre de 4T/Ha nets, coupées à 16 cm soit 280T/ha en moyenne, sur 12 ans.
- 42 - ACTION TYPES PREVUES : Application de film; plastique au printemps pour hâter la production de 10 à 12 jours:
- Rassembler la période de production.
- Prolonger la période végétative.
Cueillette sur place matin et soir pour livraison vers un centre de conditionnement et commercialisation :
- Exportation par avion depuis Jerba et Tunis.
- Mise en conserve dans une usine à proximité, programmée par ailleurs.
- Vente en TUNISIE tant en frais qu'en conserve (tourisme).

5° - COUT ET CALENDRIER DE REALISATION :

	D E P E N S E S	1973	1974	1975	1976	T O T A L
1	Infrastructure	29.203	-	-	-	29.203
2	Matériel	20.510	-	-	-	20.510
3	Total infrastructure & mat.	49.713	-	-	-	49.713
4	Frais d'exploitation	12.450	27.823	29.675	29.675	99.530
5	Entretien du matériel	13.314	3.099	3.319	2.507	22.329
6	TOTAL BESOIN DE TRACSD- RETIE	75.487	33.902	32.994	32.182	174.571
7	Prévisible par FOSDA	32.810	20.345	-	-	53.155
8	Par autofinancement	42.677	13.553	32.994	32.182	121.406
9	Valeur en Devises sur ligne 6	10.329	7.526	6.442	6.001	39.298

PROJET N° 10.....

- 1° - NOM DU PROJET : PERIMETRE IRRIGUE DE GUELLALA DE LA SOCIETE SAHARA-COMFORT - SECTION PRODUCTION D'ASPERGES.
- 2° - LOCALISATION DU PROJET : NORD-OUEST DE GUELLALA.
Lieu dit : HOUNT TLET.
Coordonnée du forage : Latitude 9°44'00"
Longitude 37°48'00".
- 3° - ORGANISME PROMOTEUR : L'étude foncière, sociale et agricole a été réalisée par la SOMMIVAS en 1970-71.
L'exploitant est la Société SAHARA-COMFORT, société rattachée en partie à la SOMMIVAS.
- 4° - DESCRIPTION DU PROJET : Voir la 4ème étude de GUELLALA par la SOMMIVAS.
Sur un périmètre de 120ha, 70 a ont été complantés l'hiver en 1971 - 1972 en asperges Type D4 destinées à la production primeur et à la conserverie. Le périmètre comporte un forage artésien muni d'un pompage atteignant 40 l/seconde. Les travaux d'infrastructure sont, pour l'essentiel, terminés.
- 41 - OBJECTIFS : Produire, à partir de l'automne 1974, des asperges dont 30 à 50% sont destinés à l'exportation.
La production est prévisible :
- Au printemps du 1er Mars au 1er Mai.
- En automne du 10 Septembre au 10 Novembre.
Les hypothèses de production sont de l'ordre de 4T/Ha nets, coupées à 16 cm soit 240Y/an en moyenne, sur 12 ans.
- 42 - ACTIONS TYPES PREVUES : Application de film plastique au printemps pour hâter la production de 10 à 12 jours :
- Rassembler la période de production.
- Prolonger la période végétative.
Cueillette sur place matin et soir pour livraison vers un centre de conditionnement et commercialisation :
- Exportation par avion depuis Jerba et Tunis.
- Mise en conserve dans une usine à proximité, programmée par ailleurs.
- Vente en Tunisie tant en frais qu'en conserve (tourisme).

5° - COUT ET CALENDRIER DE REALISATION :

	D E P E N S E E	1973	1974	1975	1976	T O T A L
1	Infrastructure	29.203	-	-	-	29.203
2	Matériel	20.510	-	-	-	20.510
3	Total infrastructure & mat.	49.713	-	-	-	49.713
4	Frais d'exploitation	12.460	27.803	29.678	29.678	99.530
5	Entretien du matériel	13.314	3.060	3.319	2.607	22.320
6	TOTAL BESOIN DE TRACER- RECUE	75.487	30.863	32.997	32.285	171.632
7	Prévisible par FIDON	32.810	20.345	-	-	53.155
8	Par autofinancement	42.677	10.518	32.997	32.285	121.406
9	Valor en Devises sur Fligne B	10.320	7.526	6.412	5.001	39.259

6° - JUSTIFICATION DU PROJET :

6.1 Production attendue

Q = en Tonnes
V = en Dinars

	1973		1974		1975		1976	
	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
ASPERGES FRAICHES Valeur départ exploitation			120	52320	160	69760	180	78.480
ASPERGES DE CONSERVE Départ exploitation			40	9200	65	14950	60	13.800
PAILLE D'ASPERGE			160	960	180	1080	200	1.200
<u>TOTAL VALEUR</u>				62480		86790		93.480

62 - Débouchés : La vente en frais a lieu par avion au départ de TUNIS et JERDA, le débouché paraît assuré.

La vente en conserve est destinée préférentiellement pour la FRANCE où les besoins du marché ne sont satisfaits que par des importations.

7° - Institution modalités d'exécution :

71 - Sur le plan technique et d'encadrement :

- Présence d'un ingénieur agricole de SAHARA-CONFORT.
- Aide en cas de nécessité par la S.O.N.M.I.V.A.S.

72 - Sur le plan économique et financier :

- Gestion directe par SAHARA-CONFORT donnant toutes assurances de bonne fin.

73 - Sur le plan juridique : Les terrains sont loués par 233 propriétaires pour 20 ans soit jusqu'en 1989 soit 5 ans de plus que la période normale de production d'asperges.

74 - Sur le plan structural et institutionnel : Raccordement de cette exploitation aux autres projets de la S.O.N.M.I.V.A.S. notamment pour :

- Hall de conditionnement d'asperges.
- Conserverie.
- Organisation de commercialisation.

8° - Etat d'avancement du projet : le projet est en cours.

Les 74 hectares plantés en Janvier, Février et Mars 1972 évoluent normalement. Sauf négligences les productions prévisibles devraient être tenues.

PROJET N° 11

- 1 - Nom du projet : Promotion de la culture du fraisier en Tunisie
Projet Tuniso-RFA: Moyens de Production.
- 2 - Localisation du projet : Cap-Bon : Délégation de Korba, Kélibis, Menzel
Bou-Zelfa, Sousse : Chott Marion
Projet Tuniso-RFA de Vulgarisation Agricole à Tabarka.
- 3 - Organisme promoteur : Projet Tuniso-RFA.
- 4 - Description du projet : Introduction et amélioration de la culture du fraisier dans les secteurs agricoles privés, coopératives et étatiques à l'aide des deux projets Tuniso-RFA. Participation du secteur privé avec des superficies limitées (1000m² par agriculteur en 1972). Distribution de plants gratuits à Tabarka, subventionnés au Cap-Bon et à Sousse, de 50' pour l'année 1972/73. Création des centres d'emballage et d'écoulement avec assistance technique auprès des agriculteurs/
 - 4.1. - Objectifs : Extension de cette nouvelle culture en Tunisie. Amélioration des techniques agricoles envisageant une production précoce, plantation sous tunnel.
 - 4.2. - Actions types prévues :
 - A) Production de fraises pour :
 - la consommation locale en frais
 - la transformation en confiture et jus
 - l'exportation
 - B) Essais de multiplication des plants de fraisiers en Tunisie pour les besoins du pays.

5 - Coût et calendrier de réalisation :

Années		1973	1974	1975	1976	TOTAL
Dépenses						
En monnaie						
locale	Credit de campagne(1)	41.000	52.000	61.000	77.000	231.000
2.000.000/Ha en						
moyenne						
En devises (1)	FF	1160.000	1160.000	1160.000	1160.000	640.000
TOTAL COMPREIS		1 41.000	1 52.000	1 61.000	1 77.000	1 231.000

6 - Justification du projet :

61 - Augmentation attendue de la production

Années		1973		1974		1975		1976	
		T	DT	T	DT	T	DT	T	DT
Fraisiers en culture intensive		145	29.000	170	34.000	230	46.000	300	54.000
7 à 12 t/ha									
à 0,200/Kg									
Exportation à 0,700 Kg		60	42.000	90	56.000	100	70.000	100	51.000
TOTAL		1 71.000		1 90.000		1 116.000		1 145.000	

7 - Institutions, modalités d'exécution :

(1) Les montants en de l'axe sont compris dans le montant exprimé en crédit.

Plantation de parcelles de démonstration.

Essais variétaux de 8 variétés californiennes provenant de 3 pays différents.

Essai de plantation sous tunnel en :lastic en 1971/72

Essai de temps de plantation avec 3 variétés à Korba, Campagne 1972/73.

7.1- Sur le Plan technique :

Assistance technique par les projets Tuniso-RFA de "Moyens de Production" et de Vulgarisation Agricole auprès des agriculteurs en prenant en charge l'achat de plants et leur distribution contre paiement.

Encadrement des agriculteurs et de 3 techniciens et 1 ouvrier hautement qualifié ; création des centres d'approvisionnement et de collecte et d'écoulement.

7.2- Sur le plan économique :

Subvention de 50% sur l'achat des plants durant la Campagne 1972/73 et de 25% en 1973/74. Autofinancement des frais de culture par les agriculteurs (préparation du terrain, engrais, fumier, pesticides, main d'œuvre, eau d'irrigation).

Écoulement de la production par les Services ou Coopératives de Services existants, tel que la CAF de Korba et la COREMAF de Jendouba.

7.3- Sur le Plan institutionnel

Ministère de l'Agriculture
Coopération Tuniso-RFA

8 - Etat d'avancement du projet : Les superficies existantes en 1972 en culture intensive sont de l'ordre de 12 ha et seront de 17 ha en 1973. Extension de la culture du fraisier à Chott Mariem.

Mise en place d'un essai de multiplication de plants de fraisiers à Oued Meliz/Ghardimaou en collaboration avec l'INRAI en 1972 et à Ain Drahem avec le Service de Forêt.

PROJET N° 12.....

- 1° - NOM DU PROJET :
FORAGE HIVERNAL DES ASPERGES :
- 2° - LOCALISATION DU PROJET :
Parcelle n°2 de l'exploitation de HASSI JFRBI
- 3° - ORGANISME PROMOTEUR :
La S.O.N.I.V.A.S; locataire-exploitante des plantations exécutera l'étude et la mise au point.
- 4° - DESCRIPTION DU PROJET :
Actuellement la Société produit des asperges au printemps 50 jours et à l'automne 50 jours. Il existe un marché potentiel pour des asperges fraîches au cours des mois de Novembre - Décembre - Janvier et Février.
- 41 - OBJECTIFS : Nous désirons examiner la possibilité de cette production grâce aux calories dispensées par le forage qui produit journellement en hiver, pour une température moyenne d'échanges extérieurs de 11°, une valeur de 30 - 11 - 19° d'écart, permettant, à raison de 6.800 m3 d'eau à 30° de disposer d'un volant thermique de 130 millions de calories, ce qui permettrait d'escompter théoriquement une mise en température, à raison de 18° en moyenne, sur 10 hectares.
- Un premier essai livrerait les valeurs des coefficients thermiques vrais mais surtout du prix de revient de la réalisation.
- 42 - ACTION TYPE :
- Pose de 3.500 mètres de canalisation en 20-30 et 50, afin d'obtenir des informations précises.
- Raccordement réseau d'irrigation.
- Outillage normal du plan.
- Régulation des débits d'eau.
- Contrôle des températures
- Si le résultat financier le justifiait une action sur 10 Ha serait possible à partir de 1975.
- 5° - COUT ET CALENDRIER DE REALISATION :

DEPENSES	1973	1974	1975	1976	TOTAL
1 Infrastructure	330,-		3.300,-		3.630,-
2 Matériel	600,-		6.000,-		6.600,-
3 Total infrastructure & Mat.	930,-		9.300,-		10.230,-
4 Frais d'exploitation	310,-		3.100,-	3.300,-	6.710,-
5 Entretien du matériel			600	600,-	1.200,-
6 TOTAL BESOIN DE TRESORERIE	1.240,-		13.000,-	3.900,-	18.140,-
7 Prévisible par F.O.S.D.A.			5.500,-		5.500,-
8 Par autofinancement	1.240,-		2.400,-	3.900,-	12.540,-
9 Valeur en devise sur ligne 6	200,-		2.000,-		2.200,-

6° JUSTIFICATION DU PROJET :

- 61 - PRODUCTION ATTENDUE : Les aménagements prévus ne conduiront pas à une augmentation de la production mais à une précocité permettant l'obtention d'un supplément de valeur estimé à 0,500 D. sur 2.500 kilos/hectare.

	1973	1974	1975	1976	TOTAL
<u>SUPPLEMENT DE VALEUR</u>					
<u>OBTENU</u>	1.250		12.500	12.500	26.250

- 62 - DEBOUCHES : Ils sont dorés et déjà assurés en FRANCE, en ALLEMAGNE et en BELGIQUE.

7° INSTITUTION MODALITE D'EXECUTION :

- 71 - Sur le plan technique et d'encadrement :
- Présence des ingénieurs spécialisés de la SO.N.HI.VAS (pas de recrutement nouveau).
- 72 - Sur le plan économique et financier :
- Le projet s'intègre dans les actions actuelles de récoltes et d'exportation des asperges.
- 73 - Sur le plan juridique :
- Aucune novation. Activité dans le cadre actuel.
- 74 - Sur le plan structural et institutionnel :
- Intégration dans l'organisation existante.

8° ETAT D'AVANCEMENT :

- Première étude conçue. Application possible dès Décembre 1972

PROJET N°.....13.....

- 1 - Nom du projet : Création de Centres d'Approvisionnement et de Commercialisation dans les périmètres irrigués.
- 2 - Localisation du projet : Gouvernorats de : Kairouan, Kasserine, Sousse, Jendouba, le Kef, Soussa, Tunis, Bizerte et Gabès.
- 3 - Organisme promoteur : sous Comité des Cultures maraichères
- 4 - Description du projet : Construction et Equipement des Centres d'Approvisionnement de collecte et (ou) de Conditionnement dans les périmètres irrigués à prédominance maraichère. La construction et la gestion de ces centres seront faites :
- par des coopératives de service, là où il en existe, et à partir de crédits FOSDA (ex. Coopérative Centrale Nabhana).
 - par un organisme étatique (à créer) là où la profession n'est pas encore en mesure de s'organiser en coopérative de service.
- 4.1. - Objectifs : Assurer l'Approvisionnement des Exploitations surtout maraichères dans les périmètres irrigués. Assurer la collecte et le Conditionnement des produits maraichers et autres.
- 4.2. - Actions types prévues : Construction des Centres d'Approvisionnement de collecte de conditionnement et de conservation sans froid. L'unité comprend soit un complexe entier soit une partie seulement suivant la production de la région concernée.

5 - Coût et calendrier de réalisation :

Dépenses	Montant
Périmètres Réalisés sur Prêt R.F.A. - Etude n°DPA/BE 01 - 3572	98.650 Dinars
Périmètres de Nabhana : Sidi Bou Ali - Chott Maria - Akouda, Sahline, Mokrine, Tébourba, Bekalta	142.400
Périmètres de la B.V.M. - Sidi Thabet, Tébourba Utique, Mornaghia et Mahrine.	175.050
Autres Périmètres dans les Gouvernorats de : Kairouan, Kasserine, Jendouba, Gabès.	127.000
Matériel roulant	200.000
Etude des Projets d'Exécution de cette infrastructure	30.000
Total	775.940

BENIN
CREDITS NECESSAIRES A LA CREATION D'UNE INFRASTRUCTURE
D'APPROVISIONNEMENT ET DE COLLECTE (1)
DANS LES PERIMETRES IRRIGUES

SECTEUR	INFRASTRUCTURE	
	Centre d'Approvisionnement	Centre de collecte et (ou) conditionnement
Perimetres realises sur Prête R.F.I.		
<u>Gouvernement de Kotonou</u>		
Irma Tannar	-	-
Chabika	-	-
Sidi Ali Ben Salame		10.000
Kajahra	1.040	8.000
Sis Bousouri	1.040	6.000
Zanfren	-	8.000
Afa Seïda	100	10.000
Hadjet Kairouan	2.080	18.000
<u>Gouvernement de Kasserine</u>		
Hadjet Kasserine	-	-
Steïlla	1.040	8.000
Ouled Askar		1.200
<u>Gouvernement de Gafsa</u>		
Sidi Sayou		8.000
Mahmoudy		5.000
<u>Gouvernement de Jendouba</u>		
Bedroune	-	-
Hammou Benguiba		600
<u>Gouvernement de Kef</u>		
Lakda		10.000
2/TOTAL		98.460
Perimetres de Benhane		
<u>Gouvernement de Sousse</u>		
Sousse		86.000
Sidi Ben Ali	2.080	)
Chett Faris	1.200	)
Agroda	1.040	) 50.000
Galline	1.040	)
Kassine		)
Tafoula		)
Bekalta	1.040	)
3/TOTAL		142.400

S E C T E U R	I N F R A S T R U C T U R E	
	Centre d'Approvisionnement	Centre de collecte et (ou) de conditionnement
Périmètres de la Basse Vallée de la Medjerdah		
<u>Gouvernorat de Tunis et Bizerte</u>		
Tunis		86.000
Sidi Thabet	-	18.000
Tébourba	-	18.000
Utique	-	18.000
Mornaghia	1.040	18.000
El Mahrine	1.040	18.000
S/TOTAL	178.080	
Autres Périmètres		
<u>Gouvernorat de Kairouan</u>		
Fadloun	-	8.000
Sbikha	-	86.000
<u>Gouvernorat de Kasserine</u>		
Sbiba	-	18.000
<u>Gouvernorat de Jendouba</u>		
Ghardimaou (Oued Meliz)	-	5.000
<u>Gouvernorat de Gabès</u>		
Gabès	2.000	8.000
S/TOTAL	127.000	
<u>Etude des Projets d'Exécution de cette Infrastructure</u>		
	301000	
Matériel roulant	2001000	
<u>TOTAL GENERAL</u>	775.940	

PROJET N° 14

- 1 - Nom du projet : Stockage de pomme de terre de saison.
- 2 - Localisation du projet : la production de Pomme de Terre de saison est essentiellement localisée à Bizerte et au Cap-Bon; les centres de conditionnement et de stockage doivent être installés dans la région de Bizerte (Aouja) et (ou) du Cap-Bon (Saliman, Menzel Bou-Zelfa).
- 3 - Organisme promoteur : Sous-Comité des Cultures maraichères.
- 4 - Description du projet : Ce projet consiste en la création de 2 centres de stockage et de conditionnement de la Pomme de terre de saison (et autres légumes) en vue d'en régulariser le marché particulièrement fluctuant. En effet, la récolte de la pomme de terre de saison est terminée en Juillet ou les quantités mises sur le marché font tomber les prix payés aux producteurs qui ne disposent pas de capacité de stockage. La production d'arrière-saison ne parvenant qu'en octobre, il faut stocker pendant les 3 mois d'été pour satisfaire la demande, éviter une rupture dans l'approvisionnement et assurer la conservation de la production sans gaspillage.
- 5 - Calendrier de réalisation :
la création et la mise en service de ces centres serait progressive jusqu'en 1976 et passerait par les étapes suivantes :
1973 et 1974 : installation d'une capacité de 5000Tonnnes/an : 10.000Tonnnes
1975 et 1976 : installation d'une capacité de 7500Tonnnes/an : 15.000Tonnnes
L'estimation des investissements à réaliser pour la construction et l'équipement de ces unités de stockage doit être étudiée de manière précise. En effet, le montant des travaux est très variable selon :
 - le mode de stockage envisagé, (produit en vrac, conditionné etc...)
 - le mode de réfrigération (chambre froide, ventilation...),
 - l'origine du groupe réfrigérant et le type de matériel choisi,
 - les températures d'entreposage etc...

Le sous-comité des cultures maraichères ne disposant que d'informations jugées incertaines, suggère de demander une étude à une maison spécialisée dans la production du froid et les problèmes de l'entreposage du matériel

adéquat dont il faudra préciser la nature, les volumes et les périodes de stockage.

6 - Justification du projet :

Le projet d'aménagement d'entrepôts frigorifiques se justifie à plus d'un titre, et, notamment :

- 1) en contribuant à assainir le marché de la pomme de terre et à régulariser les variations de prix à la production. En effet, on peut estimer à 17 dinars/tonne le prix de la pomme de terre de saison au mois de Juillet, et si l'organisme d'intervention achète la production à un prix plancher (20 ou 25 dinars la tonne), le producteur améliore son revenu à l'ha de 80 à 160 dinars.
- 2) Cette intervention peut encourager la production de la pomme de terre et permettre de parvenir aux objectifs 1976 en même temps que de réduire ou d'annuler les importations (500 tonnes en 71 pour une valeur de 19.300 dinars).
- 3) En limitant les pertes liées aux mauvaises conditions de l'entreposage traditionnel : 10% des pertes sur une production de 25.000T représentant 2.500 tonnes, soit 42.500 dinars.
- 4) En permettant d'approvisionner régulièrement le marché en produits commercialisables, sains, et valorisables.

7. Institution

La direction de ces centres de stockage pourrait être confiée :

- soit à un organisme (à créer) qui sera chargé d'intervenir sur le marché de la pomme de terre et qui disposerait des moyens financiers pour payer les producteurs dès la fin de la récolte et pour assurer le bon fonctionnement du stockage.
- soit à un organisme qui sera chargé d'assurer la commercialisation de l'ensemble des produits variétés.

PROJET N° 15

- 1 - Nom du projet : Production de plants de pomme de terre d'arrière saison indemnes de viroses.
- 2 - Localisation du projet : En cours
- 3 - Organisme promoteur - sous-Comité des Cultures Maraichères et INRAT
- 4 - Description du projet : Création d'une infrastructure d'indexage de pomme de terre de semence, suite aux travaux du laboratoire de virologie de l'INRAT.

- 4.1. - Objectifs : Produire les semences nécessaires à l'emblavement
 - de 500 Ha en 1974
 - 1.000 Ha en 1975
 - 1.500 Ha en 1976

- 4.2. - Actions types prévus :

5 - Coût et calendrier de réalisation :

Années		1973	1974	1975	1976	TOTAL
Dépenses						
en monnaie locale	Equipement et const.	40				40
	Fonctionnement		10	10	10	30
en devise		20				20
TOTAL		60	10	10	10	90

6 - Justification du projet

C1 - Augmentation attendue de la production

Fsoèens	Années		1973		1974		1975		1976	
			Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
			0	-	2500T	125000	5000T	250000	7500T	375000

62 - Débouché (consommation en frais, et exportation)

7 - Institutions, modalités d'exécution :

71 - sur le plan Technique et d'encadrement :

72 - 1 ingénieur

3 adjoints techniques

73 - sur le plan juridique - Loi de création d'une infrastructure spécialisée

74 - sur le plan structurel et institutionnel

Création d'une infrastructure

8 - Etat d'avancement du projet :

- Travaux de recherche en cours

- Résultats utilisables prévus pour 1973.

PROJET N° 16

- 1 - Nom du projet : Production d'oignons à déshydrater
- 2 - Localisation du projet : Terres Domaniales pendant les 2 premières années, ensuite et progressivement chez des privés.
- 3 - Organisme promoteur : Ministère de l'Agriculture et Société Blanchaud/Tunisie.
- 4 - Description du projet : Le projet consiste en la production d'oignon dont l'achat est assuré par la Société Blanchaud/Tunisie qui procède à sa déshydratation sur la base de conventions établies entre la Société Blanchaud/Tunisie et les Services du Ministère de l'Agriculture.

4.1. - Objectifs : L'objectif de ce projet est de promouvoir la production d'oignon en Tunisie, production dont l'achat sera assuré par la Société Blanchaud/Tunisie qui procédera à la déshydratation de l'oignon, sur la base d'un accord dont la validité est fixée à 5 ans.

.../...

4.2. - Actions types prévues :

Il sera procédé à une augmentation progressive des superficies.

Années	1973	1974	1975	1976
Superficies	25 Ha	100 Ha	200 Ha	300 Ha

5 - Coût et calendrier de réalisation :

Années	1973	1974	1975	1976	TOTAL
Dépenses					
Fonctionnement	13.750	115.000	130.000	45.000	93.750
en Monnaie locale					
Crédit de campagne					
Crédit F.O.S.D.A.					
Autres					
en devises (Equiperment et semences)	5.000	1.000	500	500	

Ils seront établis sur la base de l'accord conclu entre le Ministère de l'Agriculture et la Société Blanchaud.

6 - Justification du projet

6.1. - Augmentation attendue de la production.

1973	1974	1975	1976
Q	Q	Q	Q
750	13.500	3.000	24.000
Y	6.000	108.200	9.000
162.000			

Q (tonnes)

Y (Dinars)

6.2. - Déroulé : Les quantités d'oignons produites seront vendues à la Société Blanchaud.

- Pendant les 2 1ères années cette société achètera la production d'oignon de l'O.T.D. à un prix correspondant au prix du marché mondial majoré de 20% au cas où le prix à la production serait supérieur au prix mondial.

CHAPITRE - (I) -

TABLEAUX RECAPITULATIFS

Projet	Situation 1971	Projets (1)										Total
		(1)	(2)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)		
Pomme de terre	Salon	1973	301									5.375
		1974	305									5.551
		1975	305									5.551
		1976	370									6.045
Pomme de terre	Salon	1973	343									5.447
		1974	473		12							5.585
		1975	535		37							5.870
		1976	637		32							6.775
Pomme de terre	Salon	1973	315	70								1.395
		1974	525	140								5.575
		1975	540	280								5.070
		1976	637	600								6.565
Pomme de terre	Salon	1973	401									10.041
		1974	550									11.000
		1975	507									11.552
		1976	1135									11.553
Pomme de terre	Salon	1973	229									1.125
		1974	260		12							1.170
		1975	300		37							1.237
		1976	340		27							1.277
Pomme de terre	Salon	1973	113									12.110
		1974	134									12.120
		1975	137									12.101
		1976	307									12.206
Pomme de terre	Salon	1973	153									753
		1974	128									770
		1975	304									604
		1976	290									810
Pomme de terre	Salon	1973	117									11.519
		1974	111									11.571
		1975	114									11.604
		1976	283									11.550
Pomme de terre (Union- française)	Salon	1973	156									496
		1974	181		12							593
		1975	203		37							543
		1976	272		27							572
Pomme de terre	Salon	1973						100		50		55
		1974						120		50		253
		1975						120		50		259
		1976						120		50		253
Pomme de terre	Salon	1973							20			120
		1974							20			125
		1975							36			110
		1976							20			112
Pomme de terre	Salon	1973	203									525
		1974	260									560
		1975	370									600
		1976	341									641
Pomme de terre	Salon	1973	153									1.000
		1974	116									1.111
		1975	114									1.110
		1976	114									1.111
Pomme de terre	Salon	1973	284					200				2.329
		1974	315					500				715

Asperge	85	1973							120		50		135
		1974							120		50		255
		1975							130		50		235
		1976							130		50		259
Fraisier	100	1973								20			120
		1974								25			125
		1975								30			130
		1976								35			135
Haricot vert	300	1973	225										525
		1974	260										560
		1975	300										600
		1976	341										641
Petit pois	1705	1973	265										1.275
		1974	416										2.121
		1975	534					200					2.329
		1976	626					500					3.151
Cigouille	4060	1973									15		4.565
		1974				12					100		4.562
		1975				37					200		5.087
		1976				37					300		5.187
Cornichon		1973					10						10
		1974					20						20
		1975					40						40
		1976					60						60
Légumes Divers Indéterminés	7135	1973	1166										8.201
		1974	1600										8.728
		1975	1869										9.004
		1976	2113										9.746
TOTAL	60385												
		1973	3696	70	0	10		120	110	20	15		3.981
		1974	3242	140	50	70		170	130	50	100		3.782
		1975	6469	380	150	40	60	120	30	30	200		7.539
		1976	7741	600	150	50	500	120	35	50	300		8.556

(1) Les projets 2-3-4-13-14 et 15 sont des projets d'intensification ou d'infrastructure.

Projet 1?

sur base de 1973

1.275
4.562
5.087
5.187

1.275
4.562
5.087
5.187

REVISIONS DE LA VALEUR DE LA PRODUCTION BRUTE 1973-1976

(en milliers de D.)

Spécies	Situation (1971)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	P (6)	R (7)	O (8)	J (9)	E (10)	T (11)	S (12)	(13)	(14)	(15)	(16)	TOTAL	TOTAL GENERAL
Saison		1973	14,220	52,3															
		1974	66,722	94,6															
		1975	87,516	121															
		1976	122,100	121															
Pomme de terre	2.720	1973	173,90																
		1974	1248,50																
		1975	254,25																
		1976	352,20																
		1973	132,3	19,2															
Artichaut	389	1974	262,5	38,4															
		1975	423	48															
		1976	397,6	48															
		1973	129,924	169,2	45														
Saison		1974	219,114	257,4	135														
		1975	308,434	342	270														
		1976	408,600	342	360														
Pomote	(3230)	1973	215	54															
		1974	418,6	138															
		1975	70,5	180															
		1976	714	100															
		1973	35,595	34,02															
		1974	40,340	55,89															
Saison		1975	62,505	74,93															
		1976	90,450	74,93															
Piment	3366	1973	83,00	11,92															
		1974	106,80	234,04															
		1975	120,36	35															
		1976	156,60	35															
		1973	30,56																
Saison		1974	43,49																
		1975	32,64																
		1976	69,60																
Oxarthérées (Paléontologie)	435	1973	131,04	23,0															
		1974	104,71	37,1															
		1975	202,34	40															
		1976	46,75	40															
		1973																	
		1974																	
		1975																	
		1976																	
		1973																	
		1974																	
		1975																	
		1976																	
		1973																	
		1974																	
		1975																	
		1976																	
		1973																	
		1974																	
		1975																	
		1976																	
		1973																	
		1974																	
		1975																	
		1976																	
		1973																	
		1974																	
		1975																	
		1976																	
		1973																	
		1974																	
		1975																	
		1976																	
		1973																	
		1974																	
		1975																	
		1976																	
		1973																	
		1974																	
		1975																	
		1976																	
		1973																	
		1974																	
		1975																	
		1976																	
		1973																	
		1974																	
		1975																	
		1976																	
		1973																	
		1974																	
		1975																	
		1976																	
		1973																	
		1974																	
		1975																	
		1976																	
		1973																	
		1974																	
		1975																	
		1976																	
		1973																	
		1974																	
		1975																	
		1976																	
		1973																	
		1974																	
		1975																	
		1976																	
		1973																	
		1974																	
		1975																	
		1976																	
		1973																	
		1974																	
		1975																	
		1976																	
		1973																	
		1974																	
		1975																	
		1976																	
		1973																	
		1974																	
		1975																	
		1976																	
		1973																	
		1974																	
		1975																	
		1976																	
		1973																	
		1974																	
		1975																	
		1976																	
		1973																	
		1974																	
		1975																	
		1976																	
		1973																	
		1974																	
		1975																	
		1976																	
		1973																	

[illegible]

ANNEXE II
MONTANTS EN MILLIERS DE D.F.

1973				1974				1975				1976			
Equipement	Forc-	Credit	Credit	Equipement	Forc-	Credit	Credit	Equipement	Forc-	Credit	Credit	Equipement	Forc-	Credit	Credit
construction	tiere-	supervise	FONDA	construction	tiere-	supervise	FONDA	construction	tiere-	supervise	FONDA	construction	tiere-	supervise	FONDA
Local	Devise	u.	D	Local	Devise	u.	D	Local	Devise	u.	D	Local	Devise	u.	D
20	200	200	35	10	400	102	90	21	0	401	204	90	23	5	1
	11,8	2,45	1494,50		1,25	484,315	25,2		5,5	45,55	22,1	3,5		5,5	315,704
	9	13,1		4	3	24,3		6	4	32,5				15,5	
	10	25,5		4	4	23,5		4	4	22		4	3	21	
	3	6,5		2	5	8		0,5	1,5	25,5		1	3	75,5	
				0,10	0,126	3,1		0,10	0,141	3,70		0,2	0,18	4,3	
	12	130		12	5	109		12	100			12		80	
	3				6				17				10		
					0,9				9,6	12,4			9	31	
														32,282	
15031	125,7241			114,4011	110,3291			113,1631		112,0191	7,5261			15	16
		25	15			35	15			45	15				
	0,77	0,2	0,31						3,7	3,2			3,6		
300	250				110,04	118									
10	20				33					10				10	
														0,5	40
		3,75							0,5	30					
201	320	330	220	15	12	21	41	120	105	653	10	125	31	31	20

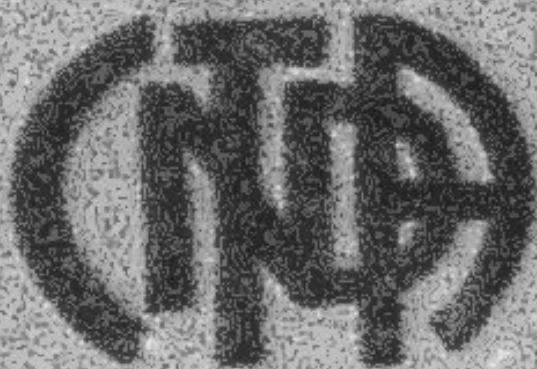
Y. L. s'agit d'investissement prive a encourager.

	Situation 1971		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	Total	Total Général
Pomme de Terre	11.369.400	1973		35.376													
		1974		148.576													
		1975		53.766													
		1976		65.120													
Hors saison		1973	176	61.072													
		1974		63.240													
		1975		194.160													
		1976		112.112													
Artichaut	427.400	1973		78.370													
		1974		147.900													
		1975	236	22.160													
		1976		39.800													
Saison		1973		140.154													
		1974	213	192.125													
		1975		124.155													
		1976		225.000													
Hors saison	927.000	1973		126.000													
		1974		300.000													
		1975	1.000	300.000													
		1976		300.000													
Saison	3.215.215	1973		2.142													
		1974	263	4.129													
		1975		52.063													
		1976		35.190													
Hors saison	2.2.900	1973		409.40													
		1974		469.20													
		1975	230	525.00													
		1976		18.125													
Saison	4.000	1973		226.25													
		1974		257.50													
		1975	125	231.70													
		1976		65.940													
Hors saison	2.5.250	1973		111.115													
		1974		127.920													
		1975	815	144.525													
		1976		27.715													
Asperge		1973		27.640													
		1974		27.640													
		1975	247	27.640													
		1976		27.640													
Fraisier		1973		1.500													
		1974		1.500													
		1975	300	1.500													
		1976		1.500													
Haricot vert	51.000	1973		14.000													
		1974		14.000													
		1975	170	14.000													
		1976		14.000													
Fraise	259.250	1973		65.728													
		1974		64.372													
		1975	150	64.372													
		1976		64.372													
Cassis		1973		14.000													
		1974		14.000													
		1975	110	14.000													
		1976		14.000													
Cassis		1973		14.000													
		1974		14.000													
		1975	110	14.000													
		1976		14.000													
Cassis		1973		14.000													
		1974		14.000													
		1975	110	14.000													
		1976		14.000													
Cassis		1973		14.000													
		1974		14.000													
		1975	110	14.000													
		1976		14.000													
Cassis		1973		14.000													
		1974		14.000													
		1975	110	14.000													
		1976		14.000													
Cassis		1973		14.000													
		1974		14.000													
		1975	110	14.000													
		1976		14.000													
Cassis		1973		14.000													
		1974		14.000													
		1975	110	14.000													
		1976		14.000													
Cassis		1973		14.000													
		1974		14.000													
		1975	110	14.000													
		1976		14.000													
Cassis		1973		14.000													
		1974		14.000													
		1975	110	14.000													
		1976		14.000													
Cassis		1973		14.000													
		1974		14.000													
		1975	110	14.000													
		1976		14.000													
Cassis		1973		14.000													
		1974		14.000													
		1975	110	14.000													
		1976		14.000													
Cassis		1973		14.000													
		1974		14.000													
		1975	110	14.000													
		1976		14.000													
Cassis		1973		14.000													

SUITE EN

F

3



MICROFILME RE

30481

Ministère de l'Éducation

MINISTRE DE L'ÉDUCATION

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AÉROPHOTO

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة التعليم

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F

3

[illegible]

EMPLOI

Les besoins bruts en matière d'emploi sont estimés dans le tableau précédent. Il y a cependant un certain nombre de problèmes qui se posent et qui doivent être approfondis dans le cadre du sous-Comité de l'Emploi ; il s'agit de :

- la pénurie d'ouvriers, et les hauts niveaux de salaires exigés dans certaines régions : ex-Sahel.
- l'absence quasi totale de jeunes ouvriers agricoles dans certaines oasis : ex-Wéthouia
- L'insuffisance de la main-d'œuvre spécialisée en culture maraîchère, et les difficultés qu'il y a à placer celle qui existe. Il y a probablement lieu de revoir d'une part les questions de formation aussi bien qualitative que numérique et d'autre part le rôle des bureaux de placement.
- les possibilités de déplacement saisonnier de la main d'œuvre d'une région à une autre d'une façon organisée.

FIN

102

100